

Sgroots, Schat, Stavele, SVIEVEN-GHEM, Wassart.

GROOTBROUC, voir **Sculaerds**.

Grootheijns, voir **Coekebac**.

Grootven, voir **Tellier**.

Gros, voir **Meeren, Mont-Saint-André, Van-nérus, Voorhout**.

Grouff (Noble damoiselle Marie-Claire-Guillielmine de) d'Erckelens, demeurant à Mons, collatrice d'une fondation, institué, par ses ancêtres (Adrien de Boussu, testament du 29 novembre 1644, et Catherine Bocquet, sa veuve, testament du 28 février 1631, etc.), en la chapelle de Saint-Etienne, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, 1787 : d'argent à trois pelles, les manches en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46636).

Gruetere, Grujtere. *Dire Gruetere*, échevin de Saint-Trond (et non du prévôt de Saint-Trond, comp. I, p. 321), 1423 : un léopard. C. : un léopard assis. L. : *S' Theoderici Grut' scabi Trudonis* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Dierick Grujtere*, même qualité, 1439 : mêmes écu et C. L. : ... *ederici Grueters scabini Sci Tr* (Ibid.) (voir **Julémont, Smet**).

Grutzien, voir **Bassenheim**, Suppl.

Gruuthuse (*Jhan van den*), *heere van Ha* (Aa), scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix; aux 2^e et 3^e, un sautoir. L. : *S' Ioh'is de Gruethese dni de Greberghe* (Grimberghe) et de

[*ve* ... ?] (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Thoe-bast, Velde, Wijbrake, WOESTINEN; Halewijn, Meer[en]**, Suppl.).

G[h]uedens (Jean), échevin de Vilvorde, 1532, 42 : parti; au 1^{er}, un arbre arraché; au 2^d, trois trèfles. L. : *Ian* ... *ens* (Bruxelles).

Gueldre, voir **Lokhorst; Beelaerds**, Suppl.

Guenordin, voir **Bertrange**, Suppl.

Guernonval, voir **Woelmont**.

Guijgooven, voir **Oijenbrugge, Thienst**.

Guillemoix, T. I, p. 323, lisez : *de Thonelalon* = Thonne-le-Longue, et non *Thouelalon*.

Guillet, voir **Hanon**.

Guines. *Wijd van Ghisene*, échevin et curer du métier de Bergues (-Saint-Winoc), 1366, le 9 avril (v. st.) : trois vergettes; au chevron brochant, chargé de trois étoiles (ou coquilles), et à la bordure engrêlée. L. : *S. Wii . . Ghines* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Wavrin**).

Guiot, voir **Tellier; Tellier**, Suppl.

Guiselin, voir **Metteneije**.

Guttenberg, voir **Ingelheim, Schenck, Schütz**.

Guchte. *Johannes [dictus] van den Gehuchte*, *rector policie*, à Bruxelles, 1479 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une rose. L. : ... *van de Gecht*. (Abb. de Forest, *Etabl. relig.*, c. 2496, et Chartreux, près de Bruxelles, c. 4404, A. G. B.).

Güls, voir **Wolber**.

H

Haaften, voir **Rossum**.

Haastrecht. Thierry *de Haestrecht*, seigneur de Drunen, Gansoijen, etc. (voir **Malsen**), 1618 : deux fascés bretessées et contre-bretessées. C. : une tête et col de cheval. L. : ... *heodorigi de* ... *ht dni in Drvinen . . Ganso* (Chap. de Nivelles, c. 1376, A. G. B.) (voir **Rossum**).

Habarcq (Jean de), écuyer, époux de damoiselle Scareels (fille de maître Jean), qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief de 14 à 15 bonniers, *ligghende int goed ten Bossche, buten ende bij Ghendt* (Gand), dans la paroisse d'Afstene (Afsné),

1502, le 9 décembre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un fascé (de 8 pièces); aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. C. : trois ... (on voit des tiges, cassées au haut). S. : deux griffons. L. : ... *Habarcq* ... (Fiefs, N° 2237) (voir **Montmorency, Noyelles**).

Habbeke, voir **Was**.

Hademar (*Syfridus de*), miles, et *Sophia, conjuges* (voir **Virneburg**), 1309 : une aigle. L. : *S' Siverli de Hademar* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 149).

Dans l'analyse de cet acte (T. IV, p. 130), il faut lire : *vigilla*, au lieu de *virgilia*.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



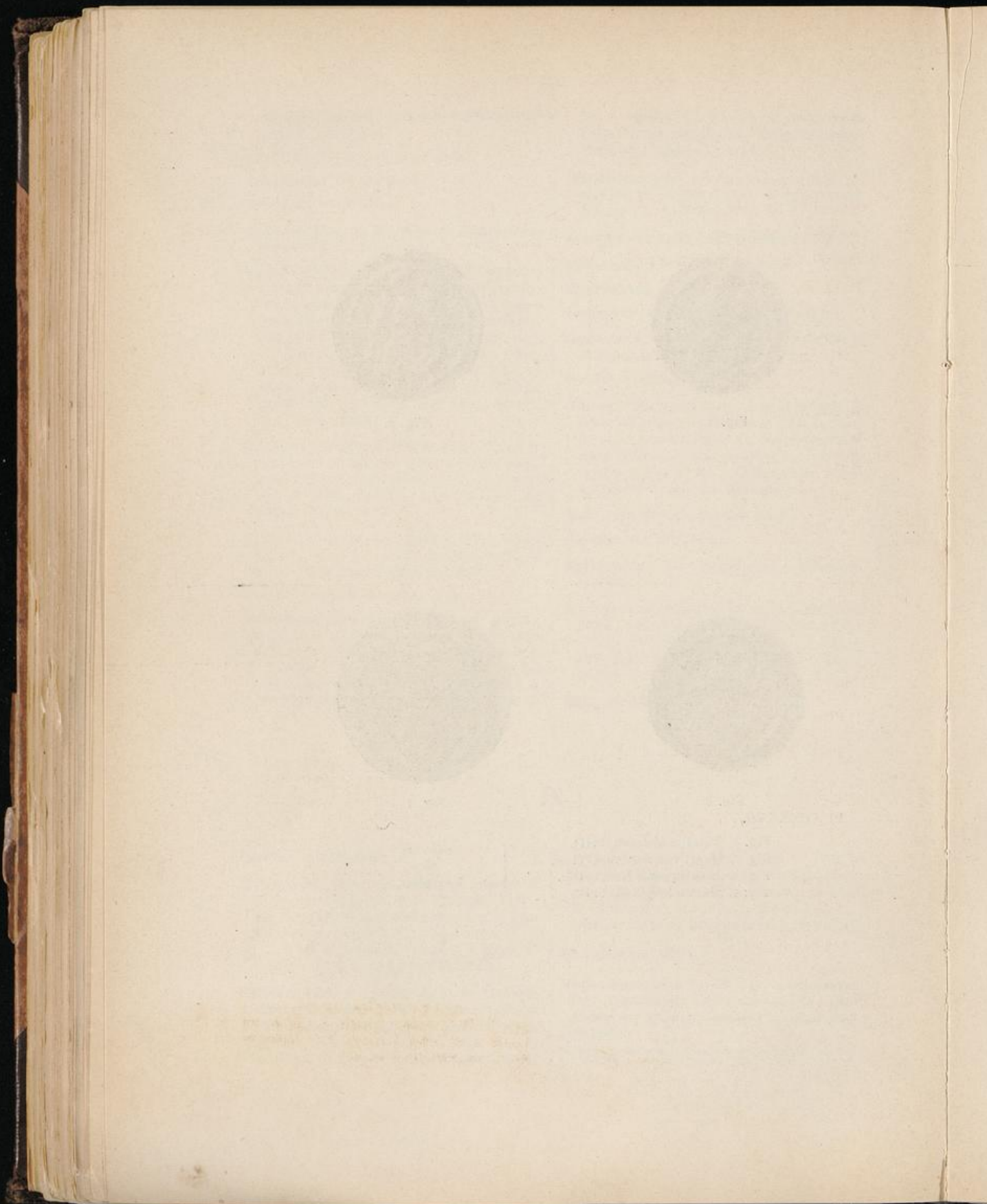
Fig. 4.

Pl. CCXXXVII.

Fig. 1. Antoine Mennen (1441),
Fig. 2. Henri van der Noot (1449),
Fig. 3. Jean van der Noot (1455),
Fig. 4. Martin Spijsken (1486),



échevins
de
Bruxelles.



Hademar. Jean, comte, et *Aylheid*, comtesse de Sayn, font sceller par *hern Dydriche van Hademair, den alden, ritter*, 1363 : une aigle (sceau fort cassé) (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Virneburg**, Suppl.).

Haecx, voir **Gameren**, Suppl.

Haelen, voir **Berchem**, Suppl.

HAELTER, voir **COENSBORCH**.

Haen (Roger de), notaire public, admis au Conseil de Brabant, à La Haye, et résidant sous la juridiction de Cuijk, 1723, le 28 août : une croix alésée, cantonnée de quatre annelets. C. : un coq, levant la patte dextre. Sans L. (cachet en cire rouge) (Notariat général de Brabant, reg. 4030, Notaire van Halen) (voir **Rossum** ; **Berchem**, Suppl.).

Haerman, voir **Weert**.

Haesdonck, voir **Schellekens**.

Hagedorn (Sire Roland), chevalier, scelle un acte de *Loef van Hulhusen* (Hulhuizen), chevalier, 1349 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. : *S Rolandi Ha . . . ore militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 234).

Haghelins, voir **Valcke** ; **Bailleul**, Suppl.

Hagen (*Jehans von me*), *eyn edel kneth*, donne une obligation, 1345 (et non 1349, comme le dit l'inventaire imprimé), *diz dunrestages nach sente Thomas tage diz heyllige Apostolem* : une fasce, accompagnée de quinze billettes, neuf (3, 4) en chef, six (3, 2, 1) en pointe (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— (*Her Thielman vom*), *her zur Motten*, scelle un acte de Nicolas, voué et seigneur de Honolstein (voir **Daun**), 1400 : même écu. C. : un vol, chargé d'une fasce, accompagnée de sept (4, 3) billettes. L. : *Iman vom . Ha . he* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 304).

Le fief de Motten, appelé, parfois, dans les autres français, la Motte, est situé à Leimbach. Thielman van Hane, 1376, cité T. II, p. 27, est un Hagen.

— (*Wilhem van der*), *Ertsehe priester* (archiprêtre), *proffiaen der kirchen onser vrouwen zu Aachen* (Aix-la-Chapelle), 1411, le 24 avril (v. st.) : trois losanges, accompagnés en cœur d'une fleur de lis. L. : *Hag* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, No 211).

— *Johan van dem Haine, herre zu der Motten* (voir **Gymnich**), 1425 : même écu que *Jehans*, 1345. Même C. que *Thielman*, 1400, mais un semé de billettes. L. : *S Iohan vamme Ha . e* (Arnhem, loc. cit., No 563).

— (*Heinrich von d[em]*) (voir **Soleuvre**), 1442 ;

[*Der*] *edelle liebe her her Henrich van deme Haene, her zur Motten, etc.*, ritter, 1463 : même écu que *Jehans*, 1345, mais une trangle, au lieu d'une fasce. Même C. que *Johan*, 1425. L. : *S' Henrich vome Hane* (!) (Ibid., Nos 852, 1226) (voir **Hane**, **Ingelheim**, **Raville**, **Stoppelaere**, **Vilain**, **Wilde**).

Hagenbeck. *Johan van Hagenbeke, de jonghe*, déclare que, de l'aveu de sa femme et de leurs enfants : *Everards, Lysen, Aleyde, Sophien, Griten ende Johans*, et sur le conseil de leurs amis, il a promis, au duc de Clèves, *te openen myn huys te Hagenbeke, baven ende beneden, zo woet ghelegen is*, 1338, des *dinsdaechs na zente Ambrosius daghe* : trois annelets. L. : *S Iohannis de Hagenbeke iunioris* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 195).

Scellent : *ons voers, vrinde ende maghe, Hugen van Heroorst* (Hervorst) *ende Dadder van Bradbeke* (Brabeck) ; ensuite, encore : *Zander van den Birken-dale* (Birkendahl), *erigreve der . . . vribanck de Hagenbeck*, *Mathias van Raescelt* (Raesfeld) *ende Adolp Tegginc, vriscepen der voers. banck*.

— *Johan Evert sone van Hagenbeke end Evert, sin sone*, déclarent qu'ils tiendront, du duc de Clèves : *onse deel van den hues te Hagenbeke*, 1347, des *anderen sonnendaghes na Pinxsten* ; *Johan* : trois annelets. L. : *S' Ioh'is de Hagebeke iunior* (Ibid.).

— *Evert*, fils dudit *Johan*, 1347 : même écu. L. : *S' Everhardi de H . . enbeke* (Ibid.) (voir **Rossum** ; **Brabeck**, Suppl.).

Hagens, voir **Pruijssen**.

Hay, voir **Corput**.

Hailly, voir **Steenland**.

Hainaut, voir **Carlier**, **Lille**, **Schagen** ; **Avesnes**, **Blois**, Suppl.

HAININ,

HAYNIN,

HAINNIN,

voir **CUVILLIER** (= Cuvillers), **Royer**, **Spinola**.

Haizes, voir **Enghien**.

Halen, voir **Pauw**.

Halewijn. Guillaume van *Halewin* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 21 mesures, à Breedene, 1421, le 16 avril (v. st.) ; tient, dudit bourg, un fief, de 19 mesures, *in mijns heere Woutermansambocht*, paroisse de *Sinte Catelinen West*, fief aboutissant à celui de damoiselle Catherine, femme de Louis van *Haefskerke* (Haverskerque) et comprenant 21 arrière-fiefs, 1421, le 16 avril (v. st.) : plain ; au franc-quartier chargé de trois lions couronnés et en cœur d'un écusson à la croix. S. : un léopard lionné et un griffon, accroupis. L. : *Guille de Ha . . . in* (Fiefs, Nos 7648, etc.).

Halewijn. *Rugger van Halewijn, heere van Zweveghem* (Sweveghem), *van Roesbeke* (Oost-Roesbeke?) *ende van Inthout*, déclare tenir, dudit bourg, trois fiefs; 1^o, un fief appartenant à son bien d'*Inthout* et étant de 25 mesures, à *Oerscamp* (Oostcamp), au nord et à l'ouest du bien d'*Inthout*; 2^o, un fief dit de *Panne* de 16 mesures, avec deux arrière-fiefs, situé près du précédent; 3^o, 10 mesures, près du fief de *Panne*, avec quatre arrière-fiefs; 1439, le 1^{er} août : écartelé; au 1^{er}, trois lions (non couronnés); écusson en cœur à la croix; au 2^e, un chevron d'hermine, accompagné en chef à dextre d'un écusson fruste. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion d'hermine. S. : deux griffons. L. : de *Halewijn* uegh .. Z de *Roesbeke* (Ibid., N^o 8631).

Les deux autres quartiers sont cassés.

— (Roger van), déclare tenir, du château d'Harlebeke, une rente seigneuriale sur des biens à Bavinc-hove, Hulste, Harlebeke, etc., 1456, le 10 octobre : trois lions couronnés; écusson en cœur fruste. C. : un vol. S. : deux griffons. L. : *S Roeger va Halewin* (Ibid., N^o 9706).

— Jacques van *Halwin*, prêtre, déclare tenir, du château d'Harlebeke, un fief de quatre bonniers *illec*, 1456, le 3 juillet : trois lions (non couronnés); écusson en cœur plain; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). T. : un ange. L. : pbr (Ibid., N^o 9796).

— *Ghildolf van Haelwin, die men zeijt Duerwaerdre, Jans zone*, déclare tenir, de la chàtellenie de Cour-trai, une rente sur des biens à Waereghem, avec un bailli (qui se sert d'échevins du comte de Flandre) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende stragiers goet, boeten*, etc.), 1501, le 21 mars (v. st.); *Ghildolf van Halewin*, homme mortuaire de l'hôpital d'Harlebeke, qui tient, de *eedele ende werde Franchois van der Gracht, heere van Leverghem* (Leeuwerghem), par l'intermédiaire de sa seigneurie de *te Overacker*, une rente sur des biens à Harlebeke, avec bailli, etc., 1502, le 7 avril (après Pâques) : trois lions (non couronnés); écusson en cœur au chevron (un peu fruste). T. senestre : un homme sauvage, brandissant sa massue de la main dextre. L. : *Gildulf van Hal* .. in (Ibid., N^{os} 2127, 9808).

— (*Collaerd van*), seigneur de Boesinghe, et *Wulfaert van Lichtervelde*, seigneur de Wulverghem, chevaliers, tuteurs de *Mariecken*, fille de sire Jean van Lichtervelde, chevalier, laquelle tient, de la Salle d'Ypres, un fief, *illec*, dans la paroisse Saint-Jacques, fief consistant en trois parcelles dont la principale est un *hof ende behuude stede, motkin, wal, grachten, driesschen, met een viverken daer inne*, 1502, le 12 novembre : trois lions (couronnés?), contournés; écusson en cœur au chevron, accom-

pagné en chef de ... (fruste) et en pointe d'une étoile. Cq. couronné. C. : un lion (couronné?), issant entre un vol. L. : *S Mer Collaert van Halewijn* (Ibid., N^o 5650).

Halewijn. Georges, seigneur de *Hallewijn* (*Halewijn, Halewijn*), Comines, Rollegheem et Lauwe, remet, au haut-bailli de Courtrai, avoué de la seigneurie de *Rodelghem* (Rollegheem), comprenant 26 bonniers de terre, *eene behuude stede, mote, watre, lant ende merschs*, moulin à vent, rentes, bailli, lieutenant et sergent, sept échevins (à chef de sens à Courtrai), divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaert, stragiers goet, de boeten*, ... *den pijt ende galghe*) *ende voort al zulke justicije als een vjcontie toebehoort*, dix arrière-fiefs, à Mouscron, Rollegheem, etc., 1514, le 14 juillet; tient, encore, de la chàtellenie de Courtrai : *de heerliche van Steenbourg, streckende in de prochije van Reckem, Wervicke* (Werviq), *Menene* (Menin) *ende Halwijn* (Halluin), comprenant 10 1/2 bonniers : *hofstede, watre, bogaerden ende wijnnende lant*, des rentes seigneuriales, etc., même date; tient, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, la seigneurie de Lauwe, comprenant bailli, quatre échevins (les trois autres à emprunter à Martin van der Gracht, qui, à cause de sa femme, fille de *Josse van den Woelene*, tient la seigneurie de *ter Peiren*, à Menin), un sergent, la nomination du sacristain de l'église de Lauwe, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastart ende stragiers goet, de boete* ...), *den put ende galghe ende voort alzulke justicije als een vjcontier toebehoort*, même date (il signe : *Jooris van Halewijn*) : trois lions couronnés. Cq. couronné. C. : un lion couronné, issant entre un vol. L. : seigneur de M. e ... (Ibid., N^{os} 10002, etc.).

— (Jean van), seigneur de *Sucevezele* (Swevezele), en qualité de tuteur de sa femme, Catherine Los-schaert[s], fait avoué de quatre fiefs relevant du bourg de Bruges : 1^o, des rentes sur l'espier de Bruges, etc.; 2^o, 31 mesures à Lophem, aboutissant, entre autres, au fief de *mer Joncver[souwe] twijf Lodewijc van Haefskerke*; 3^o, une rente sur des biens à *Oorscamp* (Oostcamp); 4^o, 23 mesures à Wenduijne, au métier d'Uijtkerke, 1515, le 18 juin : trois lions couronnés et une bordure endentée; écusson en cœur fruste. C. : une tête et col de lion, couronné, entre un vol. L. : *S Iohannis* ne (Fiefs, N^{os} 7813, 8364, 8643, 8961).

— (Jacques van), seigneur de Maldegheem, *Huyt-kerke* (Uijtkerke), etc., déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs : 1^o, 36 mesures, dites *Vernave-coute*, dans la paroisse Sainte-Catherine, hors Bruges, éclissées d'un fief appartenant à *mijn heere van den Gruuthuse*; 2^o, *tgoedt te Wijnenburch*, comprenant 11 mesures, hors Bruges, *bij den Tem-*

pelhove, 1515, le 17 juillet; il déclare tenir, ensuite, dudit bourg, deux rentes, de 100 livres parisis, chacune, l'une sur la *hoofdredeninghe* du comte de Flandre, l'autre sur le tonlieu de Dixmude, même date : trois lions couronnés; écusson en cœur, parti; au 1^{er}, une croix, cantonnée de douze merlettes, trois dans chaque canton, rangées en pal (!) (**Maldeghe**); au 2^e, cinq coquilles, rangées en croix (**Uijtkerke**). C. : un lion couronné entre un vol, le tout issant d'une cuve d'hermine. S. : deux léopards lionnés couronnés. L. : *Iaques de Haelwyn . . . Maldeghe Z de Huelke* (Fiefs, Nos 7845, 7843, 8080).

A cause de l'exiguïté de l'écusson en cœur, le graveur n'a pas indiqué la croix sur laquelle devraient être posées les cinq coquilles des armes d'Uijtkerke.

Halewijn. Jacques van *Halewijn* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, comme héritier de *eedele ende weerde Joncheere Joos van Halewijn, heere van Zueveghem, Merkem* (Merckem), etc., son père, un fief à Lange-marek, dit *goedt ter Vesten*, avec rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux et 26 arrière-fiefs (dont les feudataires et vavasseurs sont, entre autres, Jacques van *Halewijn*, Jacques Liebaert, fils de Corneille, Pierre de Voocht, comme mari de damoiselle Anne, fille de Jean van der Gracht, Josse, fils de maître Josse Lansaem, damoiselle Catherine van Provins, veuve de Jean van Schoore, etc., 1545, le 3 avril (n. st.) : trois lions couronnés; écusson en cœur au lion. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion couronné entre un vol. L. : *S Iacop in f. Ios heer . van Zueveghem* (Fiefs, No 5766).

— (Sire Jacques van), fils de *Gheldolf*, prêtre, chapelain de l'église Collégiale Saint-Sauveur, à Harlebeke, 1531, le 21 mai : trois lions couronnés; écusson en cœur au chevron. S. senestre : un griffon. L. : *S Iacop van Hale . . .* (Ibid., No 9852).

— (François van), chevalier, seigneur de *Zueveghem*, mari de dame Anne van *Morslede* (Moorlede), dame de Passchendaale, laquelle tient, comme héritière de damoiselle Anne Cloeman, sa mère, un fief, de 19-20 mesures, dit *ten Hulle*, à Ertvelde, au métier d'Assenede, avec 19 arrière-fiefs, un bailli, banc plénier d'hommes de fief, etc., 1577, le 19 mars (n. st.) : même écu que Jacques, 1545. Cq. couronné. C. cassé; on voit le bas d'un col de lion d'hermine. S. : deux griffons, tenant, chacun, une bannière cassée. L. : *. eweghem* (Ibid., No 2287) (voir **Capelle[n]**, **Moustarde**, **Oignies**, **Poullondor**, **Roosbeek**, **Roose**, **ROSEBEKE**, **Rubempré**, **Smet**, **Sprongholf**, **Velde**, **Volder**, **Wittem**, **WOESTINE**; **Beaufort**, **Lichtervelde**, Suppl.).

Le Cantin, cité T. I, p. 18, en 1377, est situé près de Douai.

Halle (Sire Gérard van), chevalier, 1353 : trois piles, la 1^{re} chargée d'une étoile à cinq rais. L. :

. ardi di . . . e Halle militis . . . (Léau, No 46) (voir **Meeren**, **Putte**, **Udekem**, **Ullens**).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. II, p. 21.

Hallen, voir **Cannart**, Suppl.

Hallet, voir **Cambier**.

Halling, voir **Hughes**.

Haltfast, voir **Schollart**.

Ham, **Hamme**, voir **TROOSTEMBERGHE**, **Vianden**.

Hamaide, voir **Sainte-Aldegonde**, **Spinola**.

Hamal (Jean de), seigneur de Beausart, de Montigny, etc., lieutenant de haut et puissant seigneur, monseigneur le baron de Berlaumont, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, 1566, le 14 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq fusées, rangées en fasce (non accolées); aux 2^e et 3^e, un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée (**Trazegnies**). Cq. couronné. C. : une tête et col de béliet. S. : deux lions. L. : *S Iehan d* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte Ferdinand d'), grand-maître de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules. Ecu ovale. S. : deux lions regardants. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Cannart**, **Croy**, **Merode**, **Reimerswaal**, **Renesse**, **Rivieren**, **Udekem**; **Elsloo**, **Melsbroeck**, Suppl.).

HAMBERCH, voir **Hombourg**, **Roeser**.

Hamel (Thierry) (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

HAMES (Philippe de), administrateur de la mortuaire de feu damoiseau François van der Gracht (en vertu d'une procuration des tuteurs, donnée, le 17 août 1611, devant le magistrat de Furnes), remet, au bailli d'Ypres, aveu d'un fief, sis dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, à l'intérieur de l'enceinte, tenu par damoiselle Marguerite van der Gracht et mouvant de la seigneurie de *ter Waerde*, appartenant à damoiseau Josse Lampsaem, fief à elle échue comme héritière de sa sœur, damoiselle Adrienne, qui, elle, l'avait reçu par donation de son grand-oncle, sire Adrien van der Gracht, 1611, le 18 septembre : de menu vair (9 tires). C. : un plumail (?). L. : *S Philippi de Hames* (Fiefs, No 5635).

Hammart, voir **Limminghen**.

Hamme, voir **Ham**, Suppl.

Hammerstein. *Her Luduwich, burggreve van Hamerstein* (voir **Mühl[en]bach**), 1318 : trois marteaux penchés. L. : $\ddagger$ *Secretu Lo fili (!) bvr-g . . . ams'* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **ROSOWA**).

La légende doit se lire : *Secretum Lod[uvici] filii bur-gravi hamersteinensis*.
Le sceau date donc d'une époque où le père de Louis fut encore burgrave de Hammerstein.

Han, voir **Lannoy, Salles, Vilain**.

HANAPLES, voir **Royer**.

Hanau, voir **Isenburg**.

Hane (Damoiseau Jean d'), seigneur de Caneghem, Hamme, etc. (il signe : *Jan de Hane*), marié à . . . van Coudenrove (prénom resté en blanc), fille du damoiseau Nicolas, laquelle tient, du Vieux-Bourg, à Gand, le fief de *le Luchene*, à Tronchiennes, fief comprenant 13-14 bonniers, des rentes, un bailli, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, boete . . .*), 1637, le 13 juin : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un coq ; aux 2^e et 3^e, un fretté. C. : un coq. S. : deux léopards lionnés regardants. L. : . . . de *Ha[ne] esc[ri]vier s d Caneghem Gr. vd . . .* (Fiefs, N° 2606) (voir **Serclaes, Schat, Woelmont ; Serjacops**, Suppl.).

Hanecart (Mathieu), avocat, licencié-ès-lois, seigneur du Lommeau, homme de fief de la baronnie de Leuze, scelle avec le bailli de celle-ci qui, lui, a été appelé à ces fonctions par Marie-Gabrielle de la Laing (Lalaing), douairière de Charles-Florentin, comte Sauvage, du Rhin et de Salmes (Salm), souverain seigneur de Fénétrange, comte d'Hoogstraten, xvi.^e siècle : coupé ; au 1^{er}, un bœuf passant ; au 2^d, parti ; a, un éperon, posé en bande, la molette en haut ; b, une merlette. C. : une tête et col de bœuf. L. : *Mathieu Hanecart* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Sauchit**).

Hangest (*Jehans, sires de*), chevaliers, déclare avoir reçu, de maistre G. de Momor, *clerc nostre seigneur le roi de France*, 4439 livres 15 sols 4 deniers petits tournois, pour le service que j'ai fait a nostre seigneur le roi ens establies de Flandres, pendant les années 1297 et 1298, et 63 livres petits tournois pour trois chevaux morts au service du roi ; 1299, le mercredi, 23 septembre, à Lille : une croix. L. : . . . e de Hangest (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haniel, T. II, p. 27. supprimer cet article qui est à remplacer par l'article **Hamel**, Suppl.

Hannart, voir **Thiennes, Velasco**.

Hanon, voir T. II, p. 31 (voir **Hasnon**, Suppl.).

Les archives générales du département de la Côte-d'Or, etc., à Dijon, renferment divers documents rela-

tifs à Huet Hanon, qui fut trésorier des finances de Philippe le Hardi, entre autres, ses comptes de 1367 à 1370 (B 1439). Son sceau, dont il n'existe qu'un exemplaire (B 343), assez fruste et incomplet de légende, offre — d'après une lettre de M. Garnier, archiviste dudit dépôt, datée du 2 décembre 1898 — « un écu chargé de trois demi-vols, formant triangle, soutenu de chaque côté par un demi-vol. »

En dehors de Huet — écrit M. Garnier — on voit Michel Hanon faire hommage, en 1360, à la comtesse de Boulogne, pour son fief de Quescreques, et, en 1384, Pierre Hanon figurer comme homme d'armes de la compagnie de M. d'Auxy.

Le 20 mars 1491 (v. st.), Pierre Hanon, demeurant à Braine-le-Comte, vend, devant le magistrat de cette ville, diverses rentes et biens à sire Pierre Hanon, prêtre, son père (chirographe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, attaché de légation honoraire, à Bruxelles).

L'acheteur, mentionné dans cette acte, sire Pierre Hanon, était fils de Jean, échevin de Braine-le-Comte (mort le 2 août 1449), et avait, lui-même, fait partie du magistrat de cette ville. Veuf, depuis 1460, de damoiselle Marguerite le Marchant, il s'était fait prêtre et avait été chapelain de la « pestée » de Soignies (actes de 1473). Il est cité comme curé de la chrétienté de Quenast, dans les actes de 1490, 92, 93, etc., et mourut en 1512 (voir, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, le missel de Quenast, N° 19389). Bienfaiteur de l'église de Braine-le-Comte (acte de 1461, aux archives de cette église), il y fonda une messe du Saint Sacrement, à célébrer le lendemain de la Fête-Dieu, divers « obits », en 1475, et, en 1486, deux messes annuelles à la chapelle de Notre-Dame, en l'église Saint-Vincent, à Soignies, à laquelle son fils Jean (mort en 1504) fut attaché comme chanoine.

Son fils Pierre, cité dans l'acte de 1491, fut échevin de Braine-le-Comte (actes de 1500 à 1512) et mourut le 6 août 1515, en laissant postérité. Il est l'auteur de la famille Hanon de Louvet, à Braine-le-Comte, à Nivelles, Bruxelles, etc. (inscriptions funéraires en l'église de Braine-le-Comte et documents en possession de M. Fernand Hanon de Louvet).

* * *

Une famille Hanon, ou Hannon, était établie à Namur.

En voici un fragment généalogique, inédit, dressé par M. Henri de Radigues de Chennevière, que nous remercions vivement de son aimable collaboration.

Jean Hannon, mercier, et Catherine van Delft (*Delphe*) eurent pour enfants (Jean H. testa le 15 décembre 1539, et fit un codicile le 10 février 1540) :

A Thierry,	} tous deux échevins de Namur,	} sur lesquels des renseignements suivent.
B Mathieu,		
C Jean,	}	
D Denis,		
E Henri,		
F Marie,		

A. Thierry Hannon servit, d'abord, en qualité « de clerc de la bande d'ordonnance de Charles de Berlaymont et perdit dans les guerres trois doigts de la main droite ».

Philippe II lui céda, le 9 août 1575, « en considération des travaux, fortunes et longues maladies » qu'il avait endurées au service militaire, les droits que le domaine possédait sur une part de la maison du « Dragon d'or », et les quatre maisonnettes qui en dépendaient (*Inventaire des Chartes de Lille*, par BOURNET n° 354). Thierry prêta serment de bourgmestre de Namur, le 30 novembre 1578, fit partie de l'échevinage, de 1580 à 1581, devint receveur des domaines pour la mairie de Namur, à partir de 1578 (Transports de Namur 1577-1578, f° 132) jusqu'en 1598, puis contrôleur des fortifications (Transp. de Namur, 1622, f° 82).

Il épousa, le 24 janvier 1550, Jeanne, fille de Fr. Floriet homme d'armes de la bande de M. de Vecmont, et d'Anne de Rupplémont (Transp. de Namur, 1549-1552, f° 471), et testa le 20 janvier 1605 (Transp. de Namur 1622, f° 82).

De ce mariage naquit une fille, Marie, qui épousa, le 2 janvier 1570, Jean, fils du peintre Jean de Robionoy et de Marie Garitte (Transports de Namur 1571-72, f° 18).

Thierry Hannon possédait la seigneurie de Repeau à Andoy, ainsi qu'il résulte d'un acte dont voici l'analyse :

Le mardi, 2 octobre 1571, Thierry Hannon, seigneur tréfoncier de Repeau-lez-Wierde, fait un accord chirographe avec Jean Herbrant, censier, et le fils de celui-ci, Charles, au sujet de certaines pièces de terre, sises à Wierde et à Andoy, et ce devant sire Pierre Derhez, prêtre, curé et personne de Mozet, notaire, en présence de deux témoins : Jean du Bougnon, *heritier*, à Sart-Bernard, et Pierre de Coux, censier, demeurant en la maison de Limon, appartenant à monseigneur de Daulée (Dave) (original, partie supérieure du chiro-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

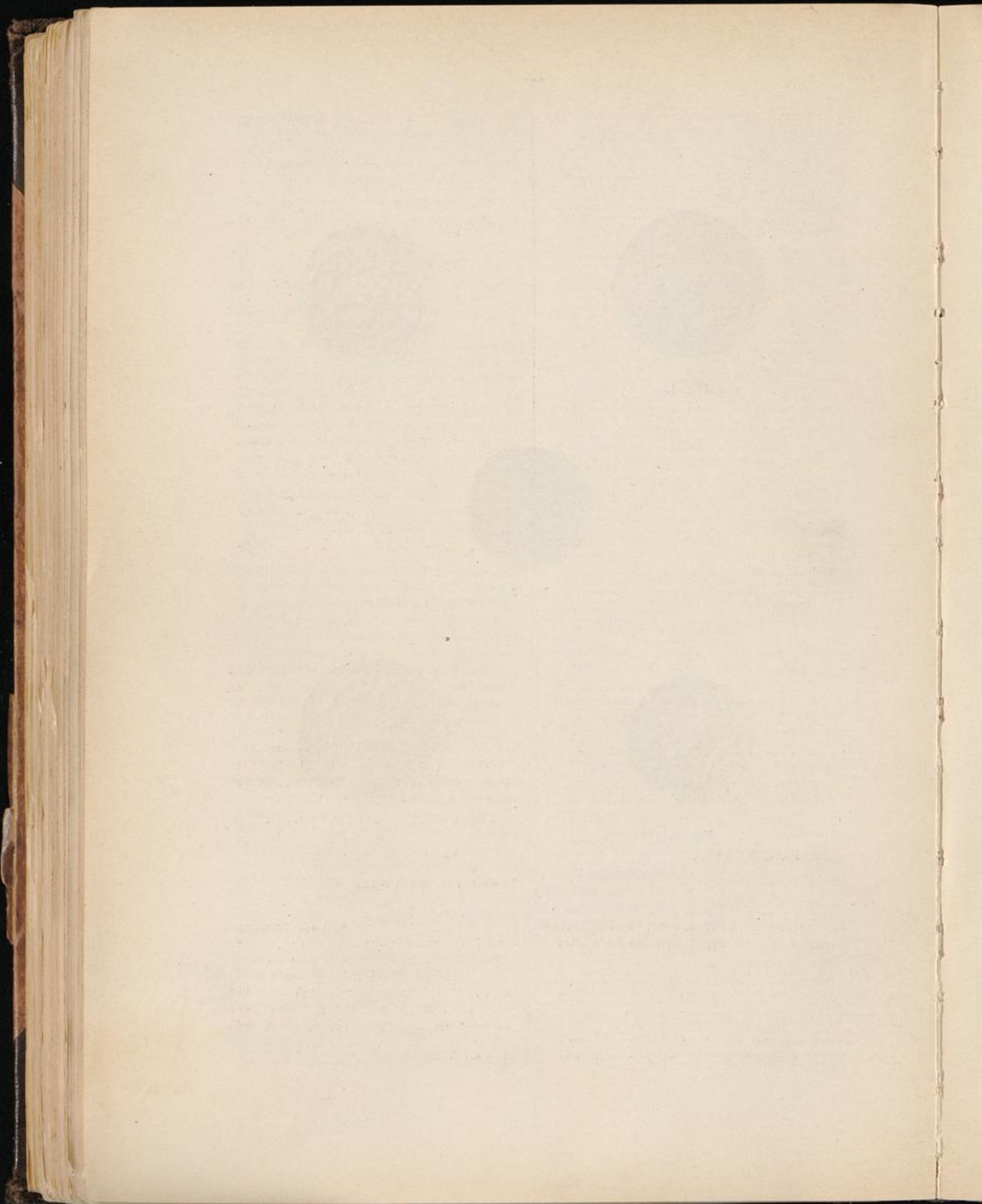


Fig. 5.

Pl. CCXXXVIII.

Fig. 1. Adam Radewaerd (1320),
Fig. 2. Jean Boem (1321-1339),
Fig. 3. Jean de Poortere (1326),
Fig. 4. Jean van Parijs (1348),
Fig. 5. Nicolas de Winter (1351),

échevins
de
Malines.



graphe, en possession de M. Fernand Hanon de Louvet, à Bruxelles).

B. Mathieu Hannon fut aussi échevin de Namur, 1562 à 1563. Il épousa, en premières noces, Hélène de Gorseigne, avec laquelle il testa le 30 juillet 1557, et en secondes noces, Jeanne, fille de Lambert Tabollet, veuve de Jean de Villenfagne (Transp. de Namur, 1565-66, f° 56); leur testament date du 23 juin 1578.

Du premier lit, Mathieu Hannon fut père de :

- a) Hélène, qui épousa, le 24 janvier 1569, Jean Pieret, demeurant à Sainte-Ode (Transp. de Namur 1580, f° 113, et 1593-96, f° 297) et mourut en 1580.
- b) Marie qui épousa 1°, Jean de la Tour, 2°, Henri van Etten, écuyer, maître de la chambre des comptes du Brabant, commissaire général des vivres aux Pays-Bas (Transp. de Namur, 1582-85, f° 26, 1591-93, f° 61, et 1577-78, f° 107).
- c) Catherine, qui épousa, le 18 juillet 1569, Hughes, fils de Nicolas de Bau et de Catherine Goutart.
- d) Pierre, mort en 1579, qui épousa, 16 octobre 1573, Françoise, fille de Jean d'Upeghisser et d'Agnès Servais, fille de Jean Servais, dit de Montpellier. Il laissa deux enfants :

- 1°. Mathieu Hannon, mort en 1593 (Transp. de Namur, 1593-96, f° 87, 111, 257).
- 2°. Jean, qui testa le 9 août 1594 et fut enterré près de son grand-père, Jean Servais.

C. Jean Hannon, mercier, épousa, le 9 février 1545 (contrat archives de Namur) Marguerite de Lulnoy, veuve de Pierre Hennet (Transp. de Namur, 1549-1552, f° 22), et, le 15 mai 1550 (contrat archives de Namur) Marie, fille de Collin de Haulx et de Françoise Wery. Il eut du 2° lit (Transp. de Namur, 1562-64, f° 163) : Jean, mort vers 1580 (Ibid., 1580, f° 18), et Marie, morte en 1577 (Ib. d., 1577-78, f° 297).

Marie de Haulx était veuve en 1561 et se remaria à Goes van Werdt (Ibid., 1559-62, f° 183, et 1569-70, f° 54).

D. Denis Hannon avait épousé Marie Floriet (Transp. de Namur, 1559-62, f° 194), sœur de Jeanne, épouse de Thierry Hannon, son frère. Il testa le 23 janvier 1579 (Archives de Namur) et mourut en juin 1585 (Transp. de Namur, 1585-89, f° 15); il fut père de :

- a) Denis, marchand et bourgeois de Liège (Ibid., 1596-99, f° 289), qui épousa, 1°, Jacqueline Grenade, 2°, Martine des Champs (Ibid., 1613-15, f° 201). Il eut un fils du 1° lit, Denis Grenade, qui épousa Marie, fille de Lambert Hocq, *escriuere* (Ibid., 1612-13, f° 107).
- b) Antoine, mort en 1585.
- c) Julius.
- d) Anne, épouse, 1°, Jean du Cocquelet, 2°, Ch. Martho, bailli de Bossière, puis greffier du souverain bailliage.
- e) Marie, épouse, 1°, Pierre Seven, 2°, Grégoire Guillet, échevin de Wavre.
- f) Anne.
- g) Jacqueline, qui épousa Jean de Reverset, procureur (Ibid., 1585-89, f° 15; 1593-96, f° 177, 178, 269; 1608-10, f° 115).

E. Henri, qui était mineur en 1546 et demeurait en Allemagne (Transp. de Namur, 1544-46, f° 284); fut maître de la Cour de Neufville, à Namur, en 1577, puis membre du Conseil provincial de Namur; il acheta, en 1588, au chapitre de Sclayn, la seigneurie foncière de Beez (St. BORMANS, *Fiefs du Comté de Namur*). Sa femme, Catherine, fille de Gilles de Pont et de Jeanne Charlet, ne lui donna pas d'enfant (Transport de Neufville, 1571-1595, f° 124-139); il testa le 18 mai 1585; ses biens passèrent à son frère Thierry Hannon, échevin de Namur (Transp. de Namur, 1603-06, f° 11).

F. Marie épousa 1°, Alexandre Zandre, 2°, Nicolas Henri (Transp. de Namur, 1559-1562, f° 169).

Jean Hannon père de ces six enfants dessus nommés avait un frère Henri, époux de Jeanne le Maire (Lemaire) (Transp. de Namur, 1557-58, f° 60).

Hanxleden, voir **Merode**.

HARACOURT, T. II, p. 32, est **Haraucourt**; comp. **Héricourt**.

Harchies (Gaspard de), homme de fief de la cour de Mons, 1517, 8, à Mons : cinq cotices; au franc-quartier chargé de deux étoiles à cinq rais C. : deux aiguères accostées. L. : *Seel Iaspart de Harchies* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

— (Louis de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1580, à Mons : cinq cotices. Le côté dextre supérieur est cassé. Seule, une partie de l'écu sub-

siste (M. Bivort de la Saudée, à Roisin) (voir **Serclaes**; **Baenst**, Suppl.).

Hardevust, voir **Keingiaert**; **Cono**, Suppl.

Hannart, voir **Hende**, Suppl.

Haren (Adam van), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : quatre burelles; au franc-quartier chargé de quatre cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne. L. : *S Adam van Hare scab aqves* (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle) (voir **Rotselaer**).

Harff, voir **Rivieren**; **Bocholz**, Suppl.

Hargen, voir **Reede**.

Harlebeke, voir **Zweveghem**.

Harnes (Guillaume de), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une fleur de lis au point du chef, une merlette et une étrille, accostées, aux flancs. L. : *Willa . . . e Har . . .* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Harper (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1462 : une roue, accompagnée en chef à dextre d'un trefle, posé en bande. L. : *S' Iohan Harper* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 226).

Harrewijns, voir **Serclaes**.

Harsbamp, voir **Heijden**, Suppl.

Hartigsvelt, T. II, p. 38 ; rectifier ainsi la L. : *S Willem . . . tichsvelt*.

Hartius (Maitre Antoine), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1614 : deux aigles, la 2^e, contournée. C. : une aigle issante. L. : *Antonius Hartius* (Cambre).

Harven, Laurent de *Harvent*, homme de fief du Hainaut, 1614, à Mons : un chevron, accompagné de trois roses. C. cassé. L. : *S Lavren . . . Harven* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haze (Hubert), homme de fief de la Salle de Lille, 1584 : très fruste est cassé; on voit un lièvre élané (Vicomte Desmairières) (voir **Velde**).

Hasenoghe, voir **Zennen**.

Hasnon (Les échevins de), 1595 : une clef, le paneton en haut; au chef chargé d'une bande, posée au milieu, accostée de deux épées, en pal, la pointe en bas. Sur le bord de l'écu se trouvent posés deux objets, apparemment un calice et son couvercle. En-dessous de l'écu, le millésime 1589. T. : deux hommes d'armes, armés de toutes pièces, tenant chacun (?) une épée haute (le bras de celui de senestre est cassé) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Hanon**, Suppl.).

Jehan de Hasnon, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, scelle un acte de Philippe de Croy, seigneur de Sempy, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, etc., et bailli du comté de Hainaut, 14^e 6, le dernier jour de février; son sceau est tombé. Parmi les hommes de fief figure encore l'abbé de Hasnon (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.).

Hasselt, voir **Asselt**, Suppl.

Hatzfeld, voir **Horion**, **Plettenberg**, **Wolf**; **Bocholz**, Suppl.

Haudion (François de), dit de *Ghibrechies* (Gibberchies, homme de fief de la baronnie de Leuze, 1518 : dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), accompagnés de deux croisettes (simples), placées entre les deux premières rangées; au lambel brochant sur les trois losanges du chef. C. : une tête et col d'aigle. S. : deux griffons accroupis. L. : *S François de Haudion dit de Ghibrechies* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Haultepenne. *Lambellon, filix Lambeir de Haltepenne, naturels, maires delle halte court de justiche de Holongne sur le Gerre* (Hollongne-sur-Geer), 1418 : un semé de fleur de lis (2, 3, 1), au bâton abaissé, brochant, le tout surmonté d'un lambel (Archives de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (La baronne de), *des comtes de Dammartin*, doyenne d'Andenne, collatrice de bénéfices dans l'église d'Andenne, diocèse et comté de Namur, 1787 : d'azur à un semé de fleurs de lis. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux petites pyramides, formées, chacune, de trois petites perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46644) (voir **Taije**, **Woelmont**; **Bailhes**, **Horion**, Suppl.).

Haulx, voir **Hanon**.

Haute-Clocque, voir **Berghe**, Suppl.

Hautem. *Wilhelmus de Houthem*, échevin de Tirlemont, 1317 : de ... à trois écussons, chargés, chacun, d'une fasce. L. : li de H... hen (!) scabi ... (Cambre) (comp. les armes de **Stout**).

Hauwe, voir **Nave**, Suppl.

Havene (*Wisse van der*), échevin de Bréda, 1381, le 20 janvier (v. st.) : une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d'Havene* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

Haveniet (H.), chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé d'Opgeleen, province de Limbourg, évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, 1786, le 28 août, 1787, le 16 et le 23 avril : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux roues et en pointe de deux gerbes. C. : une gerbe. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46576).

Haveron, T. II, p. 43, acte de 1478, est cité un

Ligny qui est hameau et ancien fief à Ramecroix, près de Gaurain (note due à l'obligeance du Comte du Chastel).

Haverskerque. *Franchoijs van Haveskerke, heere van Waterlijet* (Watervliet), etc., déclare tenir en fief, du bourg de Bruges, une église de la seigneurie de Lichtervelde, par achat de *Edele ende weerde vrouwe Judith van Haveskercke, vrouwe van Lichtervelde, douagiere van Joncheer Guillaume van Maude* (Maulde), *heere van Mansaert* (Mansart) (devant les hommes de fief dudit bourg, le 28 avril 1628), église consistant en deux tiers de diverses terres, champs, viviers, etc., 1628, le 27 mai (il signe : *Francois van Haueskercke*) : une fasce. Cq. couronné. C. : deux têtes et cols de chien braque, adossés. S. : deux lions (sceau sur papier, posé sur cire verte, appendu) (Fiefs, 8324) (voir **Woestinen**; **Halewijn**, **Maulde**, Suppl.).

Havre. Jean van *Haver* scelle pour sa femme, *Ganne Raijwaerts*, qui tient, de Catherine *sboekels*, fille de Jean et femme de Pierre Roije, un fief au bailliage de Waes, 1527, le 3 mai : de ... à une béquille de Saint-Antoine (Fiefs, N° 7524).

— (Antoine van), fils de Servais, comme héritier d'*Adilf van Havre* (sans indication du degré de parenté), un fief à Belcele (Waes), aboutissant au bien des hoirs de Jean van *Steelant*, 1586, le 31 octobre : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe de ... (cassé); au chef d'hermine chargé de trois pals. C. cassé; on voit un vol (Ibid., N° 6341).

— (Damoiseau Jean-Michel van), *in de Markgraeve straete* à Anvers, collateur de la fondation Notre-Dame, paroisse Notre-Dame, *illec*, 1787, le 7 avril : coupé; au 1^{er}, d'hermine à trois pals; au 2^d, un chevron, accompagné de trois roses. C. : un lion issant entre un vol. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de l'écu, la 2^d à la fasce, accompagnée de trois besants, rangés en chef, et trois fleurs de lis, rangées en pointe. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46540) (voir **Wouters**).

Havré. *Messire Jehan de Havrech*, chevaliers, homme de fief du Hainaut, 1456, à Mons : un gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant avec cinq autres, chargées, chacune, de trois croisettes (simples). C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *Seel lehan de Haurech chlr* (Abb. de Forst, Etabl. relig., c. 2498, A. G. B.) (voir **Rouc**).

Heede (François van den) déclare tenir en fief d'Englebert de Clèves, comte de Nevers, par l'intermédiaire de sa cour submergée de Vive (*hoe wel dat tselve hof onlancx verdroncken ende vergaen es ende bij dien dat die van Inghelmuistere theurer*

vierscare getrocken hebben) : *dbuergraeschip van Vive*, comprenant : *een mote, met eenen nederhove ende marrasche daer bij* (1 bonnier), ... *de leijbrugge van tselve Vive tote den palen*, ainsi que ses prédécesseurs (*voorzaten*) l'ont possédé, avec divers droits (*tholle, vrijheden ende usagen*), rente seigneuriale, bailli, lieutenant, messier, sept échevins, etc., 1502, le 10 avril : une bande, chargée de trois coquilles ; au franc-quartier senestre, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ; aux 2^e et 3^e, un sautoir. C. cassé. L. : ... *ansois* (Fiefs, N° 2106) (voir **Schietere, Vliegere, Wouters** ; **Dobbelare**, Suppl.).

Heeckeren, voir **Keppel**, Suppl.

Heenkenshoet, voir **Serarnts, Zueten** ; **Cluetinc, Pede, Serjacops**, Suppl.

Heere, voir **Ypres, Stoet**.

Heers. Libert van *Heer*, écoutète de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1540 : un lion contourné. C. : un lion issant (non couronné). L. : *S Liebrecht van Heer*. (Abb. de Saint-Trond, c. 41) (voir **Rivieren** ; **Geilenkirchen**, Suppl.).

Heetvelde (*Dominus Sigerus dictus de*), miles, échevin de Bruxelles, 1375 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un écusson au lion couronné. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : ★ *S Segheri de Hetvel* (G., c. III, N° 407, A. G. B.).

— (*Willem van den*), *acht der gulden van Brueseles*, 1378, à la Noël : même écu. C. : une tête barbut, cerclée. L. : *S Wilt vanden Heetvelde* (Ibid., c. XVII, l. 104).

— (*Heer Diederec van den*), *ridder, erfgenoot* de la duchesse de Brabant, 1395, le 6 juillet : même écu, mais au filet brochant sur la bande. Même C. que *Sigerus*. L. : ... *Theoderic ... e H* (Cambre).

— *Walterus, filius quondam domini Zigeri dicti vanden Heetvelde, militis*, 1397, le 18 août ; *Dominus Walterus dictus van den Heetvelde, miles*, 1398, *ultima die mensis februarii* (il fut donc armé chevalier entre ces deux dates), scelle en qualité d'échevin de Bruxelles : une bande, chargée d'un lion (couronné?) et de deux maillets. C. : une tête barbut, turbannée. L. : *S Walteri de Heetvelde* (Ibid., c. III, Nos 468, 470).

— (*Dominus Theodericus dictus van den*), miles, échevin de Bruxelles, 1398 (n. st.) : même écu que *Sigerus*, mais le lion non couronné. C. : une tête barbut, ... (le haut est cassé). S. : deux griffons. L. : *S Theoderici* *militis* (Ibid., c. V, N° 556).

Heetvelde (*Dominus Nycholaus dictus van den*), miles, même qualité, 1439-40 (n. st.) : même écu. C. : une tête barbut, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S Claes de Heetvelde* (Ibid., c. IV, Nos 496, 509).

— (*Johannes, filius quondam domini Willelmi dicti vanden*), *militis*, même qualité, 1447, 56 : une bande, chargée d'un écusson au lion et de deux maillets. C. : une tête barbut, cerclée. L. : *S Johannis dicti vanden Heetvelde* (Cambre et Bruxelles).

— (*Valterus dictus van den*) (!), même qualité, 1458, 80 : même écu. C. : une tête barbut, ... (cerclée?). L. : *S Woutere vā den Heetvelde* (Bruxelles et Cambre).

— (*Dominus Nycholaus dictus van den*), *dominus de Corbeys* (Corbais), miles, même qualité, 1463 ; *rector policie* à Bruxelles, 1479, le 1^{er} mai : même écu que *Theodericus* (1398). C. : une tête barbut, couronnée. T. : deux femmes sauvages. L. : *S Clays vā den Heetvelde ridde* (Bruxelles, Chartreux, près de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4104, A. G. B.).

— (*Heer Peter geheten van den*), *riddere*, échevin de Bruxelles, 1471 (n. st.) : même écu. C. : une tête barbut, ceinte d'un bourrelet. L. : *S h' Peeter vā den Heetvelde* (Cambre).

— (*Hugo dictus van den*), même qualité, 1473, 84 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion (sans écusson) ; aux 2^e et 3^e, une bande et un semé de billettes. C. : une tête barbut, couronnée. L. : *S Hugonis de Calido Campo* (Chartreux, près de Bruxelles, loc. cit., c. 4114, Cambre, passim).

— (*Willelmus dictus van den*), même qualité, 1474, 5, 83 : mêmes écu et C. que *Johannes*, 1447, 56. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Willem van den Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B., Cambre).

— (*Johannes dictus van den*), même qualité, 1480 : même écu, mais le 1^{er} des deux maillets chargé d'une billette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête barbut, ... (cassée au haut). L. : *S Iohan .. vanden Heet* (Bruxelles).

— (*Johannes, filius quondam domini Nycholai van den*), *militis*, même qualité, 1500 : même écu que *Theodericus*, 1398, mais le 1^{er} maillet chargé d'un trèfle, posé dans le sens de la bande. C. : une tête barbut, couronnée. L. : *S Ian van d Heetvelde* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.) (voir **Maxenzele, Quaderebbe, Spijsken, Wittem** ; **Baert, Bodeghem, Enghien**, Suppl.).

M. Edmond van Eetvelde, secrétaire de l'Etat indépendant du Congo, fut créé baron, en 1897, au port de ces armes : d'argent à la bande ondée d'azur, chargée de trois étoiles d'or, à cinq rais, accompagnée de deux

houes congolaises de sable. Cq. couronné. C. : un bras de nègre, tenant une houe de l'écu. T. : deux nègres, ceints d'un pagne de sable, la tête ceintée d'argent, tenant, chacun, une pique d'argent, emmanchée de sable.
Devise : *In arduis finis.*

HEFFICHINGEN, voir **Koerich**.

Heffingen. *Johan van Heffingin, der Jonge*, et *Maroie*, sa femme, déclarent que *here Robin, here zu Vischpach* (Fischbach) und *zu Everlingin* (Everlange), et lui, ledit *Johan*, détiennent une obligation de feu *Arnolt, here zu Pitlingin* (Pittange) und *zu Dagistule* (Dagstuhl), et de sa femme, *Margrete van Biszen* (Bissen), d'où il résulte que ces époux leur doivent 1100 florins de Mayence et leur ont constitué une rente de 110 florins *uff ein haltscheit alle der gulde und rechte die der vours. here Arnold selige, sin bruder und sins bruder selige kint haint in der heirschaff van Rucche* (Roussy), *ys sy in dem hove van Hettingen* (Hettange), *van Vylstorff* (Filsdorf), *van Wies* (Altweis), *in dem hove van Bredenisse* (Bredimus), *van Ruldingen* (Rollingen), *van Yssel* (Hassel) und *in dem hove van Dailhem* (Dalheim); et comme les époux van Heffingen doivent 530 florins de Mayence à sire *Giltz van Käthenhem* (Cattenom), échevin de Luxembourg, et à sa femme, *Yrmengarde van Ellencze* (Ellange), ils cèdent à ceux-ci leur part dans ledit gage. 1405, *des vierten dages in Aouste* : plain; au chef chargé à dextre d'un lion léopardé en arrêt. L. : *von Heffin*... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, No 349).

— *Maroie*, femme dudit *Johan*, 1405 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme le mari; B, plain, au lambel. L. : *S Maryo*. (sans nom de famille) (Ibid.) (voir **Rochette**).

Heijberch, voir **Limminghen**.

Heyd, voir **Poncelet**.

Heijde, voir **Udekem**, Suppl.

Heijden (*Gheraerd van der*), *here van Boutersom* (Bautersom), déclare donner, à Gilles van den Wijngaerde, drossard du pays de Bréda, son écuyer (*onsen cnape*), ses pouvoirs aux fins de recevoir, pour lui, tous les biens à lui échus par la mort du sire d'Oosterhout (Oosterhout), sis aux pays de Bréda et aux alentours, 1334, *des sondaechs voer sente Peters dach inghaende oest* : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une fasce et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *✠ S' Gerardi uand' He* *lit'* (= *militis*) (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

— (Henri van der), drossard du pays de Rotselaer, et homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht, 1408, le 13 juin; *drossate ons liefs Jonckeren*

Joncker Jans, sheren van Rotselaer, 1410, le 14 avril (v. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, au bâton brochant. L. : *S vad' He . de* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B., et (Cambre).

Heijden (G.-H. van der), fondé de pouvoirs de Charles-Emmanuel d'Auxy, seigneur de Neufvilles, Auxy, Bajenriex, Cordes-le-Grand, de l'ordre de la noblesse des Etats du Hainaut, résidant à Mons, collateur d'un bénéfice dans la chapelle castrale de Lontzen (fondé, le 11 octobre 1731, par Son Excellence monseigneur le comte de Harscamp, seigneur de Welchenhausen, haut-voué héréditaire de Lontzen, conseiller intime de l'Electeur Palatin, général-feldmaréchal, gouverneur de Dusseldorf, propriétaire d'un régiment d'infanterie, chevalier de Saint-Michel, et ce du chef de sa femme, la comtesse d'Hochsteden, dame de Welchenhausen, haute-vouée de Lontzen (héritière dudit comte de Harscamp, son grand-père maternel), 1787 : une fasce, accompagnée de trois fers à cheval (et non : des cornières). C. : un fer à cheval renversé (les bouts en haut). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46577) (voir **Mager**, **Nieuwland**, **Rossum**, **Surpele**, **Woude**; **Echove**, **Serjacops**, Suppl.).

HEIE, voir **Ligne**, **Massemén**.

Heiligenberg, voir **Manderscheid**, **Werdenberg**.

Heijman[s], voir **Zijpe**, **Taijart**.

Heijmerich. *Dierick Hemerick* (et non : *Emerick*, voir **Emmerich**), drossard de Ravestein, conseiller du duc de Gueldre et de Juliers, 1446 : diapré; au chef chargé de trois roses. L. : *Sigillum Dierick Heymerich* (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

HEYMOMEZ, voir **HEMMONIEZ**, **Hémoz**, Suppl.

Heijms, voir **Cleijnvrans**.

HEIJMSLAKEN, T. II, p. 56. D'après le chevalier Cam. de Borman, le nom dans la légende du sceau doit se lire : *van Lude* = *Loye* (sous **Lummen**), qui, à l'époque en question, appartenait aux **Heijmslaken**.

Heijneman, voir **Urbaen**.

Heinsberg, voir **Wickrath**; **Feltz**, Suppl.

Heijsselt (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1437, 9 : cinq fusées, rangées en fasce (non accolées), surmontées d'un lambel à quatre pendants. T. : une damoiselle. L. : *S K~ stiaens va Heyselt* (!) *scep Sin Tove* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Heister, voir **Stockher**.

Hecke (Michel van den), tenancier de Nicolas de Leeu (il s'agit d'une rente sur un bien à Ganshoren, paroisse de Jette), 1450, le 9 avril (v. st.) : dans le champ du petit sceau, rond, un saint Michel, terrassant un dragon (!) et portant de la main senestre un écu (large) de . . . aux points équipollés de . . . L. : *S' Machiel vade Hecke* (G., c. XII, l. 39).

— *Jo[ncke]r van den Hecke*, à Gand (il signe : P. van den Hecke) (voir **Mouriau**), 1787 : une fasce, accompagnée de trois grelots, rangés en chef, et de trois (2, 1) croissants en pointe. C. : un buste (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46397) (voir **Crampe**).

Helpenstein, *Henricus de Helpinseyn*, miles, convient, avec son frère, *Hermannus*, que, pour leur moitié respective du château de *Helpinseyn*, chacun d'eux pourra admettre comme vassaux ceux qu'il lui plaira, 1208, *feria secunda ante festum beate Margarete virginis* : dix (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef chargé d'un lion issant (à la queue simple). L'écu accosté de quatre feuilles de chêne, dont les deux supérieures sont garnies, chacune, d'un gland. L. : . . . *II . . . ni de Helpinseyn* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clerveaux).

— *Hermannus, dominus in Helfinsten*, demande à *strenuus miles et honestus consanguineus (!) suus predilectus, Hermannus, dominus in Brandenberch* (Brandenbourg) : *quatenus intuitu mei obsequii pro me apud judeos de Wiltich (Wittlich) fidei ibere*, et de sceller un acte à ce sujet, avec ses autres cautions, en lui promettant de le tenir indemne du chef de sa garantie ; sans date (vers 1300) : même écu, mais le lion à la queue fourchée. L. : *✠ S' He . . .* (Ibid.).

— (*Agnes, relicta bone memorie Hermannii, quondam domini de*) (voir **Winningen**), 1318 : même écu. L. : *✠ S' Angnetis de Helpseyn* (Ibid.).

— *Herman, herre zu Helfinsten*, déclare que lui, *Heinrich* (son sceau est tombé) et *Conrad*, ses frères, et ses amis ont fait, avec *hern Eberhart Brenner, ritter, mine swager* (son sceau est tombé), un accord au sujet de l'homicide commis par *Johan von Helfinsten*, leur frère, séjournant, actuellement, à l'étranger, sur la personne de *Heyneman Ane-trulle*, varlet dudit *Eberhart*, 1338, *des frydages aller nehste nach sente Katherinen dag der heiligen jungfrouen* : même écu. L. : . *S' Hermannii domini in Helpinst* . . (Ibid.).

Cet acte est scellé par *die edeln herren hern Johan von Brunshorn* (Braunshorn) (son sceau est tombé) und *hern Gertach von Iseberg* (Isenburg).

— *Conrad von Helfinsten*, ci-dessus, scelle l'acte de son dit frère, *Herman* : même écu, mais le lion à la queue simple. L. : *S' Conradi de Helpensteyn*

(Ibid.) (voir **Mühl[en]bach**, **Waldpode** ; **Braunsberg**, Suppl.).

Hellebeek, Arnould van *Helbeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité du duc de Brabant et du comte de Flandre, 1339, le 3 décembre : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton senestre d'un lion. L. : *Helbeke militis* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Velde**).

T. II, p. 70, 2^e col., 1^{re} ligne, lisez : **Hellebeek**, au lieu de **Helleek**.

Helm (Joseph-Antoine), curé de Holtz, prévôté d'Arlon, province de Luxembourg, 1788 : coupé ; au 1^{er}, une aigle issante ; au 2^d, de . . . (non hachuré) à deux barres d'or. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à sept perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46584).

Helmond, voir **Brouhoven**, Suppl.

Helmond, Pierre-Joseph van *Helmont*, natif de Bruxelles, prêtre du diocèse de Malines, chanoine de la Métropole illec, possède un bénéfice en l'église de Saventhem, 1787 : de sable à trois casques. C. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46569).

Helmsdorff (*Johan Jost von*), capitaine, scelle la liste de recensement de sa compagnie au régiment impérial et royal du général-feldmaréchal-lieutenant baron Wetzel, 1710, le 10 avril : coupé, au casque couronné, cimé d'une tête et col de bouquetin, brochant sur le coupé. Cq. couronné. C. : deux cornes de bouquetin, accostées des lettres I-II. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

HELROEDE, voir **Beeck**, Suppl.

Hem, voir **Nouvelles**, **Taintenier**.

HEMBERG, voir **Virneburg**.

Hembise, *Willem van Imbiese, filius Jans*, déclare tenir, du comte de Flandre, une rente seigneuriale, avec bailli, six échevins, amendes, etc., 1528 (n. st.), le 13 avril ; *Willem van Iijmbiese*, homme servant des Chartreux, à Gand, 1532, le 23 juillet ; *Willem van Imbiese*, père et tuteur de Jean, qui tient, du Vieux-Bourg de Gand, le fief dit de *ter Jacht*, à Heusden, au hameau de *te Ertbuer*, fief comprenant 12 bonniers, une rente seigneuriale, un bailli, etc., et un arrière-fief, lequel fief il a hérité de sa mère, damoiselle Guillemine Triest, fille de Josse, 1533, le 15 février (n. st.) : trois bandes, ou un bandé, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux bustes de more. S. : deux léopards lionnés. L'écu, accosté, au haut, des lettres m-n. L. : *S' Grilli. de Hembyze escuuiier* (Fiefs, Nos 7271, 2644, 2981).

Ledit arrière-fief est tenu par *Gillekin Cabeliau* (fils de maître Gilles), dont les tuteurs sont : Pierre Cabeliau et Gérard van den Bundere.

Hembise. *Jan van Imbijse, filius Willems*, homme servant du couvent des Chartreux, à Gand, 1333, le 2 décembre : trois bandes, à l'ombre de lion et à la bordure engrêlée. C. : deux bustes de more (sur un bourrelet). S. : deux lions. L. : *S Ioannis de . . . mbyse f Wms* (Ibid., N° 2537) (voir **Maleingreau, Sersanders, Stalens, Baufremez**, Suppl.).

Hemelvelegem. *Min her Olivier van Emelverdighem, riddre*, homme de fief de *Wouter van Pollar* (Pollaere), scelle un acte analysé au nom de **Viane**, 1288 : un lion, au bâton, engrêlé brochant. L. : *† S Oliueri de Eimneuer* (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claires).

HEMERS, voir **Zuijpeene, Vendeville**.

Hémomez. *Herman van Heijmomez*, échevin de Binderveld, 1387 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir engrêlé ; aux 2^e et 3^e, une fasce. C. fruste. L. : . . . *man van Hemom . . .* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **HEIJMOMEEZ, Hémoniez**, T. II, 62, leçon inexacte pour **Hemmomez**).

Hémomez est une cense à Lathuy (voir **TARLIER et WALTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Jodoigne, p. 141).

Hemptinne. *Jehan de Hemptines, maieur de tenans de la court daffroictmont que honorables personnes damoiselle Ydde, vesve relicte de feu Jehan Daingnelee, pour sa vicairie, et Jehan delle Barre, pour la propiété ont jugante a Rosier nostre dame*, 1531, le 15 mai ; *maieur des tenans de la court daffroictmont que honorables homme Jehan delle Baire (Barre) at de par Heluye, sa femme, fille de feu Jehan daingnelee (Agnelée), jugante en la ville de Rosier nostre Damme (Grand-Rosière)*, 1531, le 2 novembre ; *maieur de la court des tenans que honorable homme Jehan delle Barre at jugante a Affroymont*, 1532, le 14 septembre : trois étrières ; au franc-quartier brochant chargé d'une rose. L. : *S Jehan de Hintin* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.) (voir **Argenteau**, Suppl.).

TARLIER et WALTERS, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Perwez, p. 169, disent : la cour de Froymont. T. II, p. 63, acte de 1524, Ilsez : Wangenles, au lieu de : Wagenles.

Hemricourt (Thomas de), tenancier d'Yde, femme *jadit Colart Pinte delle Saveniere (Sauvenière)*, laquelle adhère *Gerar delle Marke, vinier, cytain de Liege*, du tiers d'une maison dite « le petite stoile », seante en noefins a Liege, maison que lui transporte honete damoiselle et saige damoiselle *Maroie, filhe vaillant homme messire Radut Surlet, chevalier*, tiers qu'elle possède en vertu des testaments de *homme honer[able] jadit Jehan de Mescauwe (ou Mestauve) et de dame Maroy, jadite*

sa femme, 1384, le 18 février (v. st.) : un sautoir ; écusson en cœur au lion couronné. L. : *★ S Themasin de Hemericvr* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Mestauve = Mista, dépendance de Stavelot ?

Hemricourt *Thilman de Hemericourt*, échevin de la haute cour de Grand-Axhe, 1509 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. L. : . . . *Tilma . . . e H* (Ibid.).

— (Henri de), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1546 7 : même écu. L. : . *Henri de Henri* (Ibid.).

Hende (Jean van den), homme servant du *edelen ende zeere voirsieneghen Joncheere Charles Hanna[er]s (Hannaert)*, seigneur de Liedekerke et Denderleeuw, burgrave de Bruxelles et de Lombeke, seigneur *van den Eijghendomme* (Eijghendomme, a Borgtombekke) et d'IJdenvoorde, écoutète héréditaire d'Assenede et du metier d'Assenede, qui tient en fief, du Perron d'Alost : *de berch van zijnder heerlicheide van IJdenvoorde, binnen Okeghem (Okegem), gheleghen bijder kercken*, avec une rente seigneuriale sur des biens à Okegem, un bailli, sept échevins, etc., 1541, le 8 février (n. st.) ; homme servant dudit, héritier de sa mère, dame Marguerite Vilain, dame de Liedekerke, tient en fief, du comté de Flandre : *tscauthetdom van Assenede, dit Robbrecht ambacht*, 1541, le 14 septembre : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) roses. L. : *† Ian van den Inde* (Fiefs, N°s 5123, 2276 ; comp. N° 5122) (voir **Zoetaert**).

Le second des deux actes le dit : *filius mer Jans*.

Hénin-Liétard, voir **Sainte-Aldegonde, Velasco**.

Hennekin, voir **Pruyssen**.

Henneron, voir **Truye, Wampe**.

Hennet, voir **Hanon**.

Henneuses, voir **Moxhe**.

HENNIN, voir **Royer**.

Henri, voir **Hanon**.

Henrix. *Jan Henrix*, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1378, le 18 juin : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigil-lu . Iohannis [fil]ii Herici* (Comte Thierry de Limbourg-Stirum).

Herbéviller. *Ferris dou Mont, escuiers, filz Wyrion dou Mont, escuier, qui fut*, déclare avoir vendu, à François de *Herbevilleir*, chevalier, et à dame Clémence, sa femme, ses biens à *Magnonvilleir* (Manonviller), à savoir des hommes, femmes, rentes, cens, haute et basse justice, qu'il tenait en

fief dudit François, sa part des dîmes de *Magnonvilleir* et de *Welcs*; il fait sceller *deiz seelz saiges homes et discreis seigneur Jehan de Herbevilleir, chevalier*, et des curés de *Herbevilleir Saint Germain* et de *Herbevilleir Saint Martin*, 1331. le mercredi devant la feste de touz sainz ou mois de octobre; *Jehan*: une croix, accompagnée au 1^{er} canton d'une molette à six rais. L.:... *Je... d Herbevil. eir ch...* (Archives de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir **Blâmont**, Suppl.).

Herchouwelz. Placer à ce nom, de l'article **Irchonwelz**. T. II, p. 137, les deux Jacques de *Herchouwez*, de 1400. D'après le comte du Chastel, Herchouwelz est une terre à Anscrœul.

Herdersem, voir **Coudenberg**.

Héricourt, T. II, p. 69, lisez: **Haraucourt**.

Herissem, voir **Scharf**, **Spjtsken**.

Herckenrode, voir **Termonde**.

Herman, voir **Smet**.

Hermanni (*Dominus Gerardus, filius*), homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (v. st.), le 18 février: trois flanchis; à la bordure engrelée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'aigle. L.: *S Geraerdi .e... militis* (Namur, N° 919).

Hermans zone (*Gelij's van Oemeren* (Ommeren)) donne, à la commanderie de Saint-Jean, à Arnhem, un acte par lequel il renonce à tout droit *dat ic ghehadt hebbe aen hoere bouwijnghe die gheleghe is op den pol*, 1367, *des manendages nae sunt Poncianus dach*: trois rocs d'échiquier, accompagnés au point du chef d'une étoile. L.: *✠ S' Ihet... Hermen soen* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean) (voir **Meerten**, **Smijt**).

Hermite. *Sijmon Ihermite, heere van Bettinsaert*, tuteur de damoiselle Hélène Vertals, fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de feu Jean Vertaels, laquelle tient en fief, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, le *tolbier met alzulcken rechten, vrijheden ende emolumenten, ... te wetene naer dat de pachtere van den Leijbrugge uuter name van onsen gheduchten heere ghecoren zal hebben den eersten brauwere, ... so vermach oijc de erfachteghe van desen leene ofte zijnen pachtre te kiesene eenen anderen brauwere, ... ende de brauwere ... es sculdich van elcke braute biers ... van den neghen hamen zes stooopen biers*; auquel fief appartient une rente seigneuriale, un bailli (qui emprunte des échevins comtals de la *vierschare* de Peteghem) et divers droits (*tol, vont, bastaerde goet ende de boete*), 1339, le 11 août: écu fruste. C.: une aigle issante. L.:... *Lhermit*. (Fiefs, N° 9273).

Hermite. Thomas *Ihermite*, tuteur de damoiselle Catherine Virtael, sœur et héritière d'Hélène Virtael, et qui tient, dudit château de Deijnze, ledit fief, 1361, le 28 novembre: un patenôtre, posé en chevron, accompagné de trois roses; à la bordure engrelée. C.: une aigle issante. L.:... *mae L... te* (Ibid., N° 9276).

Hermitte, voir **Lembree**.

Herper, voir **Harper**, Suppl.

Herry (D.-Philippe), échevin de la ville d'Anvers, collateur d'une fondation en l'église Saint-Jacques, 1787, le 30 mars: un soleil et un croissant (figuré?) contourné en chef et une fleur de lis en pointe. Cq. couronné. C.: un homme issant, tenant de la dextre une épée, la senestre sur la hanche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341).

C'est bien une fleur de lis stylisée, et non un lis de jardin.

Hersdorf, voir **Schoenecken**.

HERZEELE, HERSELLE Jean van *Herzele*, écuyer, scelle, parmi les nobles de Flandre, le traité conclu par son comte et le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand: un chevron, accompagné en chef à dextre d'une merlette. L'écu accosté de deux lions assis, adossés, regardants, et sommé d'un lion rampant, issant. L.: *✠ Sigillo Iohannes de Hersela* (!) (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Sersanders**, **Staden**).

Hertbrugghen, voir **Huene**.

Hertler d'Hertler (François), capitaine, scelle la sentence d'un tribunal martial, 1741, le 16 novembre, à Luxembourg; scelle une sentence (voir **Mendoza**), 1742, le 2 janvier, à Luxembourg; scelle une autre sentence, 1743, le 2 janvier, à Luxembourg; scelle une autre sentence (voir **Naselli**), 1744, le 28 février, à Anvers: parti de gueules et d'argent (sic!). Cq. couronné. C.: un cheval issant, tenant entre les dents un anneau. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Valvason**).

Hertewijc (*Her Heinrec*), tenancier du duc et de la duchesse de Brabant, scelle un acte avec Nicolas Specht (voir celui-ci), 1373, le 19 novembre: écartelé; au 1^{er}, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes (2, 3); aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, au 4^e, sept (3, 2, 2) billettes. L.:... *enrici dei Hertewyc[h]* (Fonds de Locquenghien, c. 1, A. G. B.).

— *Amelric Hertewijch, deeken der gulden van der drapperien in Bruessel*, 1418, le 22 juin: mêmes écu et C. que *Henricus dictus Hertewijck*, 1417, T. II, p. 74 (G., c. IX, l. 40^a).

— *Heinric Hertewijch*, tenancier du duc de Brabant,

1424, le 9 mai : mêmes écu et C. C'est le sceau dont il se sert, comme échevin de Bruxelles, en 1417 (*Cambre*) (voir **Wouwere**).

Hertoghe (*Willelmus*) (sans particule), échevin de Bruxelles, 1331 : trois tours, ou portes crénelées ; au franc-quartier brochante chargée de trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets, adossés, les pavillons en haut. L. : *S' Willelmi dei Drcis* (Actes scabinaux de Bruxelles, A. G. B.).

— *Gielij de Hertoghe, knape*, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1390, le 27 mai : même écu. L. : *ii dicti Hertog* . . (G., c. XX, l. D).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoghe*, 1402 ; rectifier ainsi la L. du sceau décrit T. II, p. 73 : *S' Henrici de Herthoghe* (G., c. 12, l. 63).

— *Ludovicus dictus de Hertog[h]e*, échevin de Bruxelles, 1441, 2 (n. st.) : même écu que Wenceslas, 1395 (T. II, p. 73), mais le lion couronné. Même C. que Wenceslas. L. : *S' Lodevyc de Hertoghe* (G., c. VI, l. 18^e, c. XVIII, l. 107^a).

— (C. de), [conseiller et secrétaire de la princesse-douairière d'Orange], écrit, de Leeuwarden, 1719, le 8 juin : une lettre à . . . [van] *Brandwijck*, seigneur de Blokland, échevin et conseiller de la ville de Dordrecht : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un bonnet de prince du S. E. R., sommé d'un lion léopardé, assis. Sans L. (cachet en cire noire) (M. Beelaerts de Blokland, à La Haye) (voir **Serclaes, Schat, Schrijnmakers, Wassart, Wijneghem**).

Hervorst (Hugues van), un des *vrinde ende maghe* de Jean van Hagenbeck, le jeune, 1338 : trois (2, 1) poissons, posés en pal. L. : *S' Hagonis de Hervorste* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 193) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Herwijnen, voir **Tengnagell**.

Hesdin, voir **Valeriola**.

HESSEN (*Otto van*) donne, avec Jean, voué de Senheim, et d'autres, un *vidimus*, 1438 : de . . . à l'écusson plain, accompagné de trois grelots. C. : un vol. L. : *S' van Hessen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 234).

Heu, voir **WARMERANGES**.

Heuard, voir **Schram**.

Heule (*Colaerd van*), seigneur de *Tannay*, déclare tenir, du bourg de Bruges, 44 mesures, à Eessen, métier du même nom, *ende es mijne stede daer ic nu up wone* (fief contigu à un autre à lui appartenant et relevant de la dame de Dixmude), ainsi que l'amanie d'Eessen et de Zarren, avec juridiction, etc.,

1430, le 3 août : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef chargé de trois pals ; aux 2^e et 3^e, plain ; au chef d'hermine (**Lichtervelde**). C. : un vol. S. : deux lévriers. L. : le (Fiefs, N° 8148).

Heule. Roland van *Huele* déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à Lovendeghem, 1532, le 25 mai : trois pals retraits en chef, accompagnés en pointe d'une étoile. C. : une tête et col de cygne entre un vol d'hermine. S. : deux léopards lionnés. L. : *Roland van Heule* (Ibid., N° 3088) (voir **Gracht**, Suppl.).

Sans la ligne de séparation du chef.

Heurne (Jean van), fils de maître Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, près d'Audenaerde, un fief de 11 3 4 bonniers, à Mooregem, 1534, le 2 avril (v. st.) : de . . . à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes, rangées en fasce. C. : une tête et col d'animal (la tête cassée). S. : deux lions. L. : *S' Jan van Hue* . . (Fiefs, N° 3289) (voir **Horn**).

Le seigneur de HUEURNE : d'argent, à l'escusson et au chief trois merlettes tout de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Heusden, voir **Roelofs**.

Heusch. *Henric die Hoesch*, échevin de Bois-le-Duc, 1440, le 7 avril (v. st.) : une flèche, posée en bande, accompagnée en chef à senestre d'un besant, ou tourteau. L. : *S' Henrici die Hoesch scabini in Buscoducis* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Heuvet[h], voir **Mohr**.

Hevelbern, voir **Evelbarn**, Suppl.

Héverlé, voir **Collaij, Rijcke**.

Hillebrand, voir **Urbaen**.

Hillegersberg, voir **Nieuwland**.

Hillen (*Giltz, heren*) *seliger encelen* (= Gilles, petit-fils de feu sire Hille), échevin d'Arlon, 1391 : un coq. L. : . . *Gil . . . en h . . l . . .* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 247).

HILLIGHENBERGH[E], voir **Nieuwland**.

Hinckaert (*Johannes dictus*), échevin de Bruxelles, 1467 : sceau décrit, T. II, p. 85. C. : une tête et col imberbe, hirsute (Bruxelles) (voir **Malsen**).

Hinnisdael. Compléter ainsi le sceau de Robert, 1482, T. II, p. 85 : la croix de vair accompagnée, dans chacun des deux cantons supérieurs, d'un maillet penché. L'écusson en cœur est coupé, et non : au chef. L. : *S' Roberti de Hynnisdale sobi Sci Trevo* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— *Wierich van Hynnensdael*, échevin du banc de Gelinden, 1527 : plain, au chef chargé de trois merlettes. L. : *S' Wierich van Hennesdael* (Ibid., c. 10).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

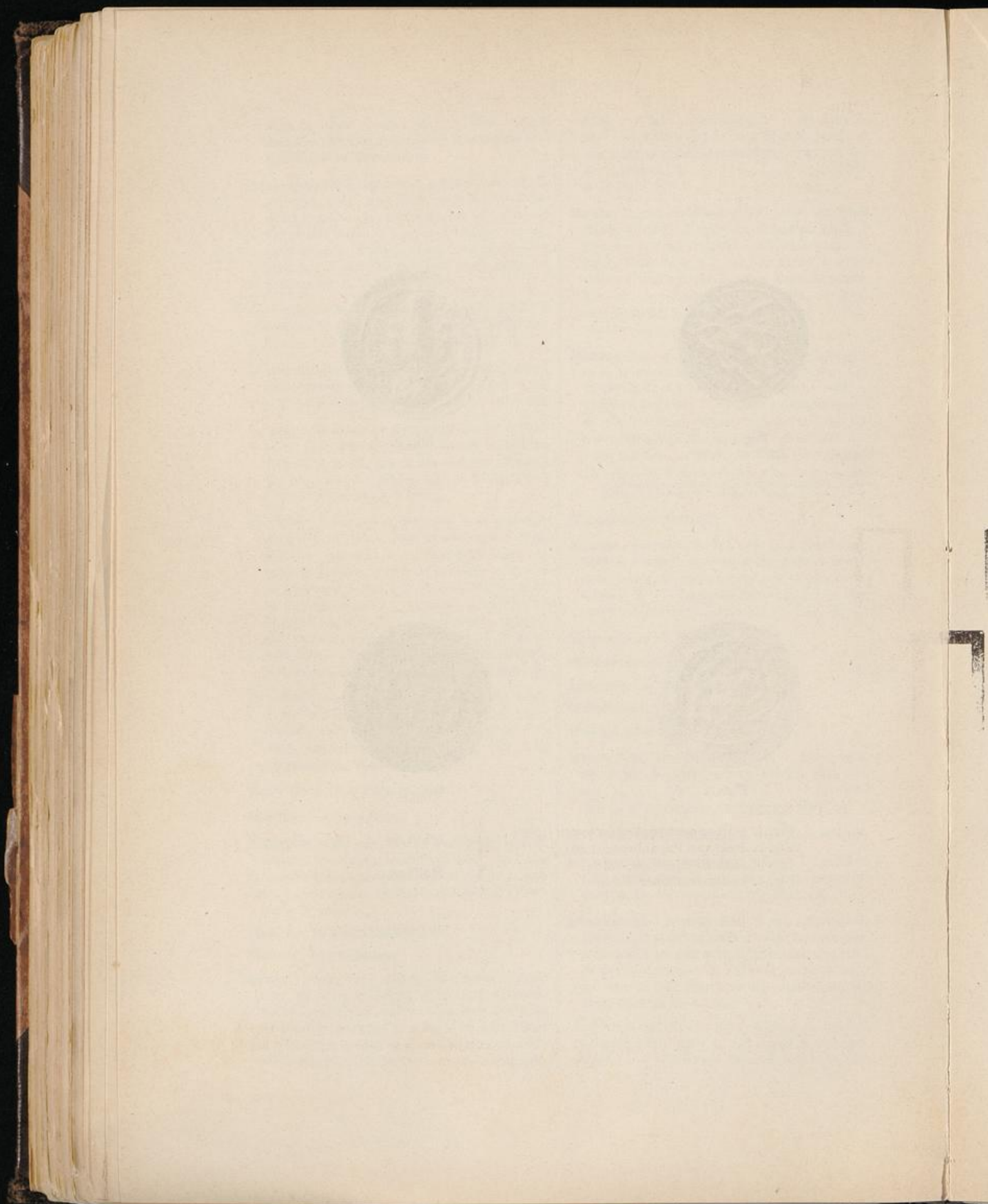


Fig. 4.

Pl. CCXXXIX.

Fig. 1. Guillaume van *Vrilinghoven* (1368),
 Fig. 2. Jean van Papenbroec (1385),
 Fig. 3. Jean Robijns (1392-1416),
 Fig. 4. Louis Grimmaer (1395),

} échevins
 de
 Malines.



Hinnisdael. Arnould van *Hennesdael*, échevin de la *vrijherlicheit van Borcheer* (Heers), 1397; échevin d'Horpmael, 1603 : coupé; au 1^{er}, trois merlettes, rangées en fasce; au 2^d, plain. C. : une merlette. L. : *S Aert van Hennesdael* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Arnould [van] *Hinnisdael*, échevin de la seigneurie d'Horpmael, 1626; échevin du comté de Heers, 1627 : même écu, mais les merlettes contournées. L. : *Arnold . . Hinnisdael* (Ibid.) (voir **Crainhem**, Suppl.).

Hoboken, voir **Ursel**.

Hodenpijl, voir **Mohier**.

HOECKELUM, voir **Rossum**.

Hoecklin. Henri *Hocklin*, ami de Claude von der *Nuwerburg* (*Neufchastel*), seigneur du Fay, de Grancey, Berbourg, et de *Godart, herre zur Veltz* (voir **Rochette**). 1500 (st. de Trèves) : une fleur de lis. C. : une fleur de lis. L. : *S' Henrich . uecklin* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2081).

— (*Appollonaris*), *herr zu Biertringenn* (Bertrange), tuteur de ses deux fils, *Hans Jacop* et *Hans Christoffel*, déclarent que, ayant hérité de feu son cousin (*vetter*) *heren Henrich Hoecklin : die guter, gult, rente und alle gerechtikeit des vestenn Wilhelms von Sourfelt* (Strainchamps), *herren zu Wannen* (Vance), *voiralteren in denn derfferen Diefferdingen* (Differdange) und *Flachsweiler* (Flaxweiler), *mit sampt eyenne bruele . . zu Kerschen* (Charage, c'est-à-dire : *Bascharage*, ou *Hautcharage*), *denn dieselbige inwoner daselbst zu zedenn, mehen, honsten* (housen?) *unnd in zu faren schuldich sin*, ledit *Sourfelt* a dégagé ces biens, moyennant 850 écus d'or de Luxembourg, 1327, *des achtenn dages Brachmonats* : une fleur de lis. C. : un vol. L. : *S Appolonaris Hecke* (!) (Ibid., N° 2408*) (voir **Metzenhausen**, **NEUFCHASTEL**, **Strainchamps**).

HOEMEN, voir **Nagel**.

Hoen. Johan *Huijn van Voerendale* (Voerendaël) (voir **Overbund**), 1450 : un fascé, ou burelé, au lion (couronné?) brochant. C. cassé (tête et col d'animal?). L. : *S Ian Hoen va Vo* (Chevalier Cam. de Borman).

— (Nicolas), échevin du banc de Gelinden, 1637 : un fascé (de huit pièces), au lion couronné, brochant; à la bordure engrelée. C. cassé. L. : *Nicolavs . . n*. Contre-scel : même écu. Sans C., ni L. (cachet) (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Le comte de) Neufchâteau, à son château de Neufchâteau, comté de Dalhem, province de Limbourg, collateur de la chapelle castrale, fondée par Eugène-

Albert, comte de Hoen-Neufchâteau, et dame Marie-Florence, baronne de *Gulpen* (Galoppe), 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, de gueules à la croix d'or; aux 2^e et 3^e, un semé de fleurs de lis. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux griffons regardants. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578) (voir **Imstenrath**, **Merode**, **Nassau**, **Neufchâteau**; **Argenteau**, **Neufchâteau**, **Wodemont**, Suppl.).

Hoenin, voir **Bastelaer**.

Hoensbroeck. Marie de *Housbouch* (!), abbesse de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et dame de cette ville, 1573 : un fascé (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu en losange. T. : un ange. L. : *. . . . dame Marie de Hoensbroeck* (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— *Adalricus, baro ab Hoensbrouch d'Oestham* (Oostham), *canonicus, archidiaconus Hasbanie, necnon custos in ecclesia leodiensi, praepositus thudinensis*, etc., 1640 : de . . à quatre fascées, au lion couronné brochant. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à . . perles (cassée). L. : *. . dalricus ab Hoensbroch archidia* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Son Excellence Lothaire-François, marquis de). Son drossard et les régents du marquisat de Hoensbroeck remettent, au gouvernement autrichien, une déclaration relative aux fondations existant dans l'église illec, 1787, le 16 mai : fascé d'argent et de gueules (de 8 pièces), au lion couronné brochant. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons, soutenant trois casques, couronnés. C. C., 1^o, au milieu : une aigle éployée (entière); 2^o, à dextre : un lion issant, à la queue fourchée; 3^o, à senestre : un lion issant. S. : deux lions couronnés (C. C. B., reg. 46376).

— Le comte de *Hoensbroeck*, trésorier de Liège (voir **Oultremont**), vers 1790 : même écu. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions couronnés, regardants. Sans L. (cachet en cire rouge dans une boîte de bois) (M. Jos. Maertens, à Gand) (voir **Linsingen**, **Rivieren**; **Bocholz**, Suppl.).

Hoernken (*Johannes*), échevin de Bois-le-Duc, 1418 : trois fleurs de lis; au franc-quartier brochant chargé d'un huchet. L. : *. Iohis Hoerken . . bi in Buscod* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

Ho[e]ve[n]. *Reynerus de Hoeven*, échevin de Léau, 1377; compléter ainsi la description de son sceau, T. II, p. 90; l'écusson est à trois piles. L. : *. . eneri de Hoeven scabi lev . . (Léau, N° 56)*.

— Jean *uten Hove*, *watergrave* de Flandre, 1444, le 24 novembre : un semé de fleurs de lis; le bas du

côté senestre de l'écu est cassé. C. : deux jambes, armées, éperonnées, les pieds en haut. L. : . *Ian vten Hove* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Ho[e]ve[n]. *Stas van der Hoven*, écoutète de Zeppe-
ren, 1490 : une fasce de cinq fusées, accompagnée
en chef à senestre d'un lion; au franc-quartier
brochant chargé de trois coqs. L. : ✠ S *van*
der Hoven (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Stas van der Hoven*, échevin d'Ordange, 1511 :
même écu. L. : . *Stas van der Hoven* (Couvent de
Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4686).

— *Wilhem inghen Hayce*, échevin d'Aix-la-Chapelle,
1494, 6 : une tête et col de bouc, mouvant de la
pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : S
Inghen Hoive scabi aque. (Dusseldorf, Commu-
nauté de Biesen).

— *Schouteth en scheepenen der heerlijkheid « de*
Hoecen », geleegeen in 't oostquartier des marquisaat
van Bergen op ten Zoom, 1777 : une tour hersée.
C. : une tour hersée. L. : *Seg van den dorpe en*
heerlyckhey . . . even (Office fiscal de Brabant,
reg. 345) (voir **Obert**, **Ouderogge**, **Splitere**,
Vilvorde, **Wouters**).

La maison surnomé HUUTENHOVE : d'argent à trois
gemelles de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la*
Contée de Flandres).

Hoffman, voir **Wachelg[h]em**.

Hofstad (*Franco dictus de*), échevin de Louvain,
1313 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-
quartier diapré (le diapré étant formé de cinq
petites fleurs de lis, au pied coupé, rangées en sau-
toir, de deux lignes diagonales, et de quatre lignes
coupant les fleurs de lis des cantons, la 1^{re} et la 4^e
de ces lignes posées en barre, les deux autres en
bande). L. : . . *Francois de Hofstat sc. b. (Cambre)*.

— (Guillaume van der), drossard du pays de Rotse-
laer, scelle un acte de Jean, seigneur de Rotselaer,
drossard héréditaire de Brabant, voué de Maestricht,
1413, le 15 mai : trois fleurs de lis, au pied coupé;
au franc-quartier brochant, plain ou fruste. L. :
Sigil (Ibid.).

Hoheneck, voir **Cloth**, **Walpode**; **Eltz**, Suppl.

Hoijen, voir **Dobbelaere**, Suppl.

Hohnenberg, voir **HUNENBERG**.

Hoildenart, voir **Reifferscheid**.

Hochkirchen. Egmond van *Hokirchen*, échevin
d'Aix-la-Chapelle, 1490 : une croix eng. élée; au
franc-quartier chargé d'une église. C. : une tête et
col de chien braque. L. : *S Emondi de Hoik . . scab*
aqren (Dusseldorf, Echevinage d'Aix-la-Chapelle).

Hochsteden, voir **Heijden**, Suppl.

Hocklin, voir **Hoecklin**, Suppl.

Hocq, voir **Hanon**, Suppl.

Hollande, voir **Oultremont**, **Reimerswaal**.

Hollant. *Wouter Hollandt*, tenancier de la duchesse
de Brabant, scelle un acte du receveur de Brabant,
1388, le 26 juin : une fasce, accompagnée de trois
(2, 1) merlettes; au filet brochant. L. : *S Worter*
Hollant (G., c. VIII, l. 29).

— *Otte Hollants*, receveur de la duchesse, dans sa
ville de Bruxelles, 1402, le 7 avril (v. st.) : une
fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux; au bâton
brochant. T. : une ange issant derrière l'écu. S. :
deux léopards issant de l'encadrement du champ du
sceau. L. : *S Otte Hollans* (G., c. XIII, l. 68) (voir
Wittem).

Hollebeke, voir **Wijts**, **Witte**.

Le seigneur de HOLLEBEKE : de gueulle à deux bendes
d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la*
Contée de Flandres).

Hollenfeltz. *Johannes*, miles, dominus de *Hoilveils*,
iusticiarius nobilium comitatus Luczenburgensis,
1319, *feria sexta in ebdomada penthecostes*;
Jehans, sires de *Hoelvels*, chevaliers, justiciers des
gentils hommes de la conteit de *Lussembourgh*,
1328; nobles homes monss. *Jehans*, sires de *Hoil-*
veiltz, 1335; vir nobilis *Johannes*, dominus de
Holvels, *judex nobilium virorum comitatus Lucen-*
burgensis, 1337 : dans le champ du sceau, un fer-
mail en losange. L. : ✠ S' dñi Ioh'is dñi de *Hoil-*
vels (Arch. de l'Etat à Metz, Seigneurie de Clervaux,
Arnhem, Chartes de Luxembourg, et Seigneurie de
Clervaux, loc. cit.) (voir **Raville**, **Soleuvre**).

HOLLERSTORFF, voir **Cretzel**.

Holset (Thomas de) scelle un acte d'*Emundus*,
armiger, domini Johannis, quondam domini de
Kerpene (Kerpen), *militis, bone memorie filius*,
1321, *die beatorum Cosme et Damiani martirum*;
Discretus vir Thomas de Hulsyt, armiger, scelle un
acte d'Elisabeth, abbesse de Burtscheid, 1323, *die*
ascensionis : une croix engrelée, au bâton brochant.
L. : ✠ S *Thome de Holzet* (!) (Dusseldorf, Abb. de
Burtscheid, Nos 133, 136).

— *Mercielis van Holzete*, échevin de Saint-Trond,
1501 : une bande, chargée en chef d'un écusson à
la croix engrelée, posé dans le sens de la bande, et
accompagnée de cinq merlettes, rangées en orle.
C. : un buste. L. : *S Merciel van Holzet scabi sci*
Tredo[n] (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **Huc-**
kelbach; **Broeck**, Suppl.).

Holzhausen, voir **Ingelheim**, **Schütz**.

Holzappel (Chrétien von), général-major au service
de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, comman-

dant de Luxembourg (il signe : *Holzapfel*, tout court), 1743, le 7 mars : un pélican dans son aire, avec sa pitié. C. : un pommier sec. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Renoy, Waid**).

Holvoet. Jean *Hoelvoet* déclare tenir (aveu remis au bailli de Courtrai), en fief, [du seigneur] de Schopeghem : *eene behuude steghe, ghenamt tgoet ten Winckele*, de 6-7 bonniers, à Sweveghem, avec une rente sur des biens *illeg*, un bailli, lieutenant (qui empruntent leurs échevins au fief de Schopeghem) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde ende stragiers goet, boeten*...), 1502, le 2 avril (après Pâques) : une étoile, accompagnée de trois (2, 1) besants, ou tourteaux. L. : *S Ian Hoelvoet* (Fiefs, N° 2204).

— (Josse), déclare, en qualité de tuteur assermenté de *Sijnkin van den Berghe* (fils de Gilles), que son pupille tient en fief, de *hooghe edele ende moghenden heere mijn heere van der Gracht*, par l'intermédiaire de sa cour et seigneurie de *te Nieuwenhaus : tgoet ten Perre*, s'étendant sous Harlebeke, Bavichove et Cuerne et comprenant 4-5 bonniers, un bailli (qui emprunte des échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaert ende stragiers goet, boete*, etc.), 1514, le 31 mai : un sautoir. L. : *S I... ns [H]olvoert* (Ibid., N° 1660).

HOFFLE (*Willelmus de*), échevin de Bruxelles, 1270 : un lion léopardé, accompagné de trois (2, 1) roses. L. : *S mi e (Cambre)*.

Hombourg. *Coneman, vogt von Wasselnheim* (voir celui-ci), fait sceller un acte par *hern Frideriche von Homburg, rittere, unser gute vrunt*, 1336 : type scutiforme ; une bande, chargée de trois étoiles. L. : *S ch (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach)*.

— *Folmar*, abbé de Saint-Nabor, fait sceller un acte par *hern Frideriche von Homburch, ein Ritter*, 1343 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau, soutenant un grand plumail sur tige. L. : *S Ferri chlr d' Ho'bovr* (Ibid., N° 300 de l'inventaire imprimé).

— *Arnolt, grave zu Hombergh, herre zu der Vels* (la Rochette), et sa femme *Schennette*, prennent un engagement envers *Wynmar von Gymnich*, seigneur de Dudelange et de *Berpberg* (Berbourg), pour le cas où *her Anthilman von Grasewege*, burgrave de *Beckelnheim*, et dame Catherine, dame de *Homborgh*, sa femme, lui susciteraient des difficultés, 1355, *des vierdin dagis na sent Katherinen dage* : *Her Arnolt, herre zu Hoinberch, ritter*, scelle une obligation de sa mère, *Meichtolt von Hoinberch, fruce zu der Vels* (la Rochette), 1364, *up sent Johannes dach baptist das er geborin wart* ;

scelle, avec beaucoup d'autres, un acte de *Wenceslas*, duc de Luxembourg (voir **Boulay**), 1381 ; *Arnold, greve zu Homberg und herre zu der Vels*, et *Schenete*, sa femme, promettent de rendre indemne leur garant *hern Wynmar von Gymnich, unsen neven, herre zu Dudelyngen und zu Berpberg*, 1382, *up Sent Margreten dag* ; *Arnould* : un lion couronné. C. : un lion couronné, issant. L. : *S Arnolphi comitis de Hombg* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, Nos 143, 210, 215, etc.).

Hombourg. *Schen[n]et[t]e*, ci-dessus, femme dudit *Arnould*, 1355, 82 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné ; aux 2^e et 3^e, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (de nénuphar) (**Bourscheid** ?). L. : *S Ienate coitissa de Hoibg* (Ibid.).

Her Messilys, herre tzu Borscheid (Bourscheid), juge des nobles au duché de Luxembourg, scelle l'acte desdits époux, de 1355.

— *Johan, here tzu Hoemberch, heren Arnoltz son g[re]ven tzu Hoemberch, und heren tzu der Veeltz*, et *Irmegart von Scharffeneck*, sa femme (voir **Scharffeneck**), 1386 ; le mari : un lion (non couronné). L. : ... oha ... *Hoinberg*. (Ibid., N° 225^b).

— *Katherina, domina in Hoenb[er]g*, donne, à *Wynmarus de Gymnich, dominus in Dudelingen, sororius meus*, ses pouvoirs aux fins de négocier et recevoir : *dampna nobis et nostris subditis per illustrem dominum meum ducem barenssem* (de Bar) et *suam expeditionem in partibus et terminis iuxta Hoenb[er]g illata*, 1388, *dominica qua cantatur misericordia domini* : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus ; A, un lion (couronné ?) contourné ; B, une fasce bretessée et contre-bretessée (accompagnée ? un peu fruste). L. : *S Katrin de Hoenbergh* (Ibid., N° 230) (voir **Montfo[ort]**, *passim*, **Pittange, Rochette, Roeser** ; **MEYGEN**, Suppl.).

Homen, voir **Oemen**.

HOMME, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Hon, voir **Enghien**, Suppl.

Hondeghem, placer à ce nom l'article **HOUDGHEM** (mauvaise leçon), T. II, p. 117.

— *Williaumes de Kienvile, eskevins et coeriers dou terroir de Berghes* (Bergues-Saint-Winoc), 1315, en juin, le mardi avant la Saint-Jean-Baptiste : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ... *liames de Kien* ... (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Hondelange. *Bernhart von Hondelingen* (voir **Messancy**), 1456 : une croix recercelée. C. cassé. L. : ... *Hondelin* ... (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 1067).

Hondeloese, voir **Stalle**.

Hondschoote, voir **Schoor**.

Hondt, voir **Velde**.

HONHORST (**Hoonhorst**?) (*Amelius de*), *famulus*, témoin, scelle l'acte de *Pelegrinus de Putte[n]* et consorts, 1296 : une croix composée. L. : ✠ S' *Amilii de Honhorst* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Honich, voir **Surpele**.

Honkele, voir **Onckekele**.

Honnecourt, voir **Schat**.

Introduction, T. I, p. 43, lisez : Honnecourt, et non *Houcourt*.

Hönnepel, voir **Malsen**.

Honsem, voir **Rivieren**, **Taije**, **Woelmont**.

Hontheim (... von), *dechant* du chapitre collégial de Saint-Siméon, à Trèves, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de ce chapitre, situés dans la province de Luxembourg, 1788, le 30 avril : coupé ; au 1^{er}, d'azur à un lévrier, colleté, bouclé, élané ; au 2^d, plain, diapré. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, bouclé, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46661).

Honthem (Gérard van), T. II, p. 105, lisez : Houthem. C'est le même personnage que celui cité T. II, p. 120. Il prêta serment, comme écoutète, le 15 avril 1537 (communication du chevalier Cam. de Borman).

Hooft, voir **Tengnagell**.

Hoogeveen, voir **Lokhorst**.

HOONHORST, voir **HONHORST**, Suppl.

Hordain. Placer à ce nom les articles **Hordin** et **Houdain**, T. II, p. 407, 417.

— Jean de *Hourdaing*, 1428, est un bâtard de Lalaing-Hordain.

Hörde (Adam-Arnould, baron von), capitaine, commandant une compagnie au régiment impérial et royal d'infanterie « général-feldwachtmeister baron von Bettendorff », scelle le rôle de recensement de sa compagnie, 1724, le 16 novembre, à Trapani ; scelle des pièces comptables, des interrogatoires et des rapports de 1729-1731, à Palerme : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une roue ; aux 2^e et 3^e, une rose. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Hor[r]icke, *Johannes de Angulo*, échevin de Vilvorde, 1368 : trois macles. L. : *S Ian van den Horricke* (Cambre).

— *Godefridus de Angulo*, même qualité, 1368 : trois

macles, surmontés d'un lambel. T. : un homme sauvage sans massue. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S' Godefridi de Angulo* (Ibid.).

Hor[r]icke, *Johannes de Angulo*, même qualité, 1407 : même écu (avec lambel). L. : *Angu...* (Ibid.) (voir **ANGULO**, **COENS-BORCH**, **Woelmont**).

Horion (*Wautelet de*), *maires de le court madame Maroie de Haultepenne, espeuses monss. Ernoules, jadic de Warnant, chevalliers* (il s'agit d'un fief à Hollogne-sur-Geer), 1403, le 2 avril (date de l'acte) : cinq (2, 2, 1) fleurs de lis ; au franc-quartier brochant chargé d'un lion ; au lambel brochant sur l'écu. L. : *de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— (Jean de), échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer, 1566, 71 : une bande. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Iohan de Horion* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Joncker Johan de Horion, stadthelder der justicie der vrijer heerlicheijt Heere* (Heers), 1620 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande ; aux 2^e et 3^e, une hure de sanglier contournée. C. : une tête et col de licorne entre un vol. L. indistincte (grand cachet ovale) (Ibid.) (voir **Carondelet**, **Kortenbach**, **Merode** ; **Dohbelstein**, **Kempener**, Suppl.).

Horn, **Hornes**. *Willem, heere van Horne ende van Gaesbeke*, chev., scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois huchets. L. : ... *illelm. dni de H.... et de Altena milit...* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Her Didderic, here van Peruceis, van Kranenborgh, et Jonker Johan van Hoerne*, son frère, scellent un acte d'Everuïn, *heren Loeves soen van Hulhusen* (Hulhuizen), *ridders*, 1353 ; *Didderic* : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S Teodici d Hoernes dni de Craneborg m'* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 278).

— *Johan*, ci-dessus, 1353 : même écu, mais les trois pendents du lambel chargés, chacun, de trois ventres de petit-gris (voir T. I, p. 414, 1^{re} col., 1348, 50). L. : ✠ *S' Iohannis de Hoerne* (Ibid.).

— Ambroise, comte de Hornes et de Bassigny (Bassigny), etc. (voir **Thiennes**), 1646 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ; aux 2^e et 3^e, une escarboucle (**Clèves**). L'écu sommé d'une couronne à douze perles, dont trois relevées. L. : *Ambroise com..... Hornes..... Bassign... baro..... Boxstel* (= Bostel) (Chap. de Nivelles, c. 1373, A. G. B.).

— Eugène-Maximilien, comte et prince de Hornes, etc.



Fig. 1.



Fig. 2.

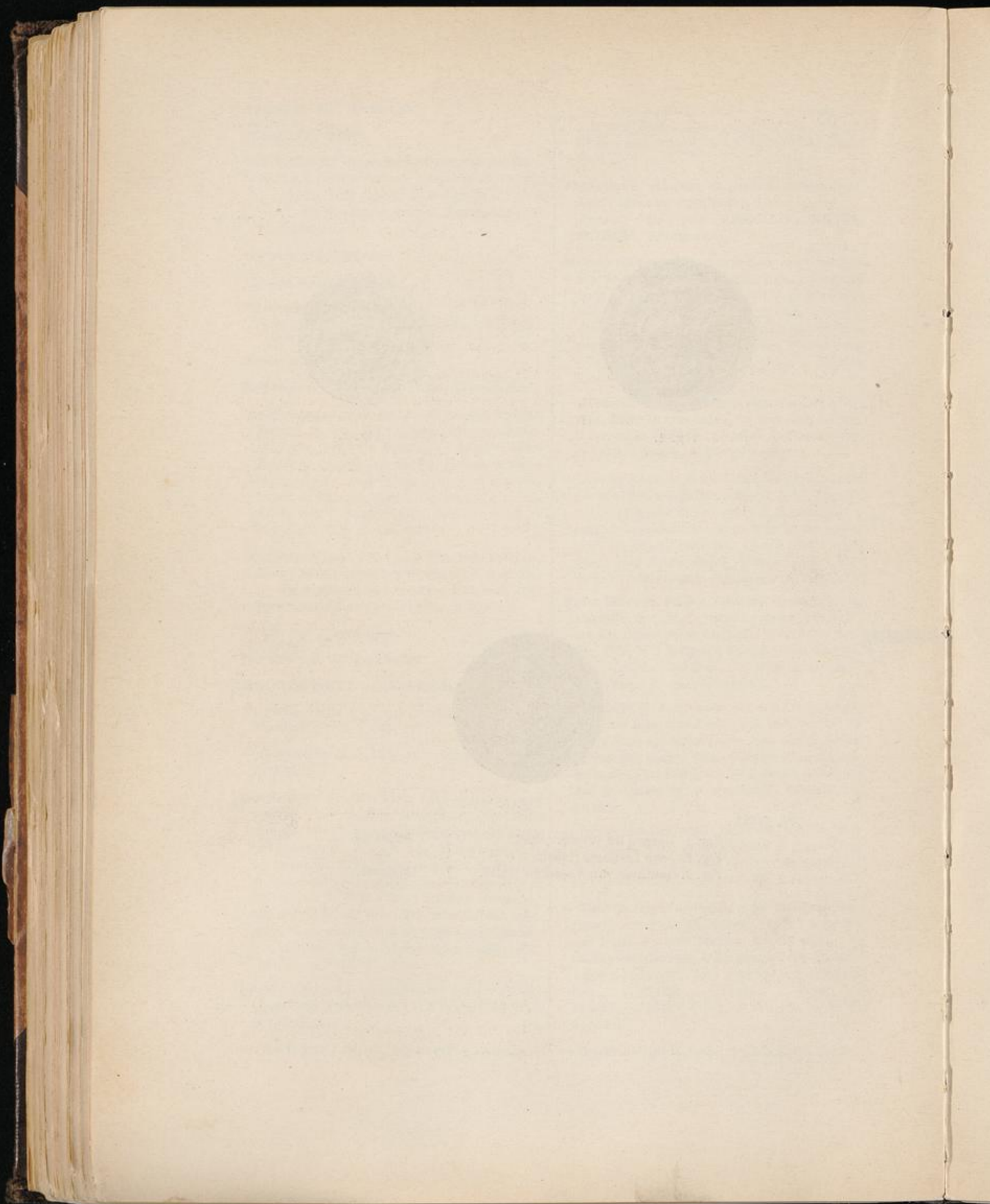


Fig. 3.

Pl. CCXL.

Fig. 1. Gérard de Winter (1399),
Fig. 2. Jean Leljbom (1408),
Fig. 3. Gauthier van Voedonc (1410),

} échevins
de
Malines.



(voir **Wignacourt**), 1683 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets ; aux 2^e et 3^e, de ... à l'écusson plain, et à l'escarboucle brochante. L'écu posé sur un manteau aux armes de l'eau, doublé d'hermine, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles. L. : *Eugene Maximilien* *Hornes* (Ibid.).

Horn, Hornes. Le même (voir **Serclaes**), 1688 : même écu qu'Ambroise (**Clèves** sans l'écusson), sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet ovale) (Ibid., c. 1373^{bis}).

— (A. de), adresse une lettre au financier-marchand Gasparini, à Bruxelles, 1696, le 19 mars, de Paris : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois huchets, le 1^{er} contourné ; aux 2^e et 3^e, trois pals de vair : au chef de quartier chargé d'une merlette. C. : un haut bonnet d'hermine, issant d'un bourrelet de plumes. Sans L. (cachet en cire rouge) (Bruxelles) (voir **Horst, Isenburg, Cannart, Croy, Os, Pret, Rot-selaer, Serjacops, Surpele, Woelmont ; HULHUIZEN**, Suppl.).

T. II, p. 112, lisez : Bassigny, et non Bassigny, à propos de l'acte de 1434, concernant Jean van Heurne, seigneur de Bausengies.

Ibid., à la fin de l'article, lisez Quatermart, au lieu de Quatermark.

Horpisch (Johan), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1536 : trois losanges. C. : deux écots, posés en chevron renversé. L. : *S Ioha Herpi[s] scabinis (!) ayo* (Dusseldorf, *Marienstift Aachen*).

Horrich (Jean-Adam-Charles, baron von), J.-A. Horrich, lieutenant, 1723, le 10 juin, à Palerme, 1724, le 11 décembre, *illegible*, scelle des pièces comptables de la compagnie du capitaine Vulpius, au régiment impérial et royal d'infanterie « général-feldwachtmeister baron von Bettendorff » ; J.-A.-C., baron von Horrich, lieutenant, scelle le compte de la compagnie du lieutenant-colonel baron von Wetzel, au même régiment, 1729, le 30 mars et le 30 avril, à Palerme ; capitaine au régiment Onelli, il scelle des comptes, rapports, interrogatoires, etc., 1736, à *Eperies*, 1743, à Luxembourg, 1744, à Termonde ; deux cachets différents ; A, 1723 : un sautoir, cantonné de douze croisettes (simples). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux petites pointes (sans perles). Sans L. ; 1729-44 : même écu (forme normale). Cq. couronné. C. : un écusson de l'écu entre un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Oschetzki**).

D'après le rôle de recensement de 1736, il était natif de Münster aus dem Gültischen, âgé de 35 1/2 ans, marié et père d'un enfant.

En 1744, le 31 août, le baron von Horrich, était commandant de bataillon à Audenaerde.

Horst (Herman van), garant de Gossuin Stecké, 1435 : un burelé, au lion brochante. Cq. couronné. C. : un vol burelé. L. : *n de Horst*

(Arnhem, *Testamenten van Ammerzoden*) (voir **Moretus**).

Hosden, voir **Woelmont**.

Houchain, voir **Montmorency**.

Houdain (mauvaise appellation), T. II, p. 417 ; placer cet article à **Hordain**.

HOUDEGHEM, T. II, p. 417, placer cet article à **Hondeghem**.

Houffalize, voir **Merode, Pittange, Puttelange**.

Houman, voir **Moere**, Suppl.

Houplines, voir **Leene**, Suppl.

HOUSE (*Henric van*) scelle parmi les *gerichtes lude* du tribunal de *House*, la cession d'un bien, à *House*, faite, par Simon van den *Rade* et consorts, au comte de Clèves, 1359 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée de trois merlettes. L. : *× S Henrici de Hungeze (!)* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 321).

Houzeau, voir **Marin**.

Houssière, *Obiers, escuiers, fils jadis mon seigneur Alart de le Housire, chevalier*, déclare avoir pris a cense, tout le cours de me vie, a maistre A., freres, et as sereurs del hospital me dame Sainte Gertrud de Nivelle, kon dist de Saint Nicolai, le dime de le tenure ki jadis fut Jehan de le Housire, nostre oncle, tenant trois mesures de terre, pau plus pau mains, . . . a Liebrechees (Liberchies), 1327, au mois d'avril : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes. L. : *× S Obie . . de le Housire* (Nivelles, Hospices de Nivelles) (voir **Marbais**).

Housta, voir **Man**.

Houte, voir **Sproncholf**.

Houthem, voir **Honthem**, Suppl.

Houwel, voir **Witte**.

Houx, voir **Wolf**.

Hovelwijk, voir **Coterken**.

Hove[n], voir **Stockman ; Dieven, Hoeve**, Suppl.

Hoves, voir **Prelle**.

Huart, voir **Pruijssen**.

Hueribloc, voir **Sare, Wouters**.

HUSEN, voir **Baerl**, Suppl.

HUFFLE, voir **Tudekem**.

Huge (Jean), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une rose. L. : *S Iohannis Hoge* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

Huhn von Althuhnen (J.-J.-F.), *Kriegscommissariatsbeamter*, scelle le rôle de recensement du régiment impérial et royal d'infanterie « feldmaréchal-lieutenant comte Onelli (O'Nelly) », 1740, les 14 et 15 octobre : coupé ; au 1^{er}, de gueules à l'aigle éployée, les deux têtes surmontées, chacune, d'une couronne ; au 2^d, d'or à un coq. Cq. couronné. C. : un coq. Sans L. (cachet sans L.) (Arch. commun. de Nivelles).

Huy, voir **Werotte**.

Huijghman[s], voir **Nispen**.

Huijn, voir **Merode, Nassau, Reuschenberg**.

Huijs, voir **Meeus, Surpele ; Lexhy, Suppl.**

Huijsman, voir **Serjacops**.

Huissen. *Theodericus de Husen, miles, dapifer nobilis viri domini Ottonis, comitis clivensis* (de Clèves), déclare que, devant lui, *Theodericus de Weda (Weyda)* et sa femme, *Aleydis*, ont vendu, à *dominus Theodericus dictus Palmart, plebanus in Malbergh, aream suam . . . , actum in Malbergh* (Malburg), 1309, *in vigilia circumcissionis domini* : de . . . à l'écusson plain et au lambel à cinq pendants, brochant. L. : *✠ S Theod' de Heson (1) mil'* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Huldenberg. *Johannes de Heldenbergha, collector et receptor reddituum domini ducis Brabantie*, 1284 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête barbue, contournée, coiffée d'un chapeau pyramidal. L. : *✠ S Iohannis de Huldeberga cl'i (= clerici)* (Bruxelles).

— **Gerardus de Huldeberge**, échevin de Bruxelles, 1398 : sceau décrit T. II, p. 127, le volet et le chapeau de tournoi sont d'hermine (G., c. XVIII, l. 103, *passim*).

— **Jehan de Huldeberghe, dit le Familleux, escuyer, seigneur du Bois seigneur Ysaac** (Bois-Seigneur-Isaac), *et dophain (Ophain) et des app[er]ten[ances]*, fait un accord avec l'hôpital de Sainte-Gertrude, dit de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1433 : plain ; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier, colleté, accostés d'une béquille de Saint-Antoine et d'une sonnette, le manche en haut. L. : *S Jehan le Familleux* (Nivelles, Hospices de Nivelles).

— **Jehan de Houdeberghe, dit le Fameilheus, seigneur dou Bos seigneur Ysaac et Dophein**, 1439 : mêmes écu et C., accosté de la béquille de Saint-Antoine et

de la sonnette. Cq. couronné. S. : deux griffons. L. : *du Bos* (Abb. de Nivelles, Etabl. relig., c. 3200, A. G. B.) (voir **Limelette, Serclaes, Schat, Warde**).

Hulhuizen. *Loef van Hulhuzen, ridder*, déclare avoir promis à damoiseau Jean, comte de Clèves, de payer pour lui, à *Griete van Lente* (Lent) et aux héritiers de celle-ci, 1232 livres de paiement, en vertu d'une obligation dudit et de ses cautions, échéant à la Saint-Martin-en-hiver prochaine, et engage à ladite : *dat hues to Hirtevelt* (Hertefeld) *in de vagedije van Wese* (Weeze) *in mine alinghe goede van Herteveld (1) ende van Wese, mit den heerlikheijden, gerichte, mit rente, . . .* relevant dudit comte, 1349, *up sinte Andreas dach* : un gonfanon. C. : une tête et col de cygne entre . . . (un vol ou deux rameaux). L. : *✠ S Lovoni de Hulhuzen militis* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 234).

Il fait sceller cet acte par les suivants : *heren Otten van Bilant, den alden, heren Rolant Hagedorn, heren Johan van Ossenbroijch, riddere*.

— *Everwin, heren Loeves soen van Hulhuzen, ridders* (son sceau est tombé), *ende mijn zusteren, IJda, her voermaels heren Loeves wijf, moeder Everwijn ende sinre zusteren*, déclarent que, sur le conseil d'Evert van Hulhuzen, oncle desdits enfants, ils ont vendu à damoiseau Jean, comte de Clèves, et à la comtesse Mathilde de Clèves : *ons hues to Hulhuzen mit den gericht al daer ende mit heerlicheijden, dije her Loef vorg. te pacht hielt van den vors. greve van Cleve*, 1353, *up sinte Johannes dach nativitas in midden somer ; Everwin, onser kinder oem* : un gonfanon. L. : *huse* (Ibid., N° 278).

Eerwin, le neveu, fait sceller encore : *onsen lieven here her Dideric (de Hornes), heren van Perweis van Kraenenborgh, Jonker Johan van Hoerne, sinen broeder, heren Elbrecht (1) (sans nom de famille ; c'est un Eyll ; voir à ce nom, Suppl.) ende heren Wicker van Mone-ment, riddere*.

HULZE (*Frederich van*) (affaire financière), 1402, *op sente Elzebetten avende der heilger Joncfren* : une feuille de nénuphar (ou cœur). L. : *✠ S Frederic va Huls* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).

Hulst, voir **WOUTELINGEN**.

Humières, voir **Rubempré, Warisoulx**.

Hun, voir **Carondelet, Oijenbrugghe, Waha**.

HUNGEZE, voir **HOUSE**.

Hunolstein *Nicholaus, advocatus de Honnelsten, Beatrix, uxor eius, Nicholaus, miles, Nicholaus (1), clericus, et Johannes, fratres, eorum liberi*, déclarent que noble homme, Jean, comte de Salm, et dame *Johennete*, sa femme, lui ayant vendu le château de *Honnelstein*, pour 2000 livres de Trèves, ledit comte pourra le racheter, à toute heure, au même prix,

pour lui-même, mais pas pour un autre, notamment pas pour l'archevêque, ni pour l'église de Trèves, et que, en cas de rachat, il ne pourra le rétrocéder qu'à *Nicholaus*, ou à ses héritiers, 1296, le 3 juin : deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 2, 1) billettes. L. : *ai ad*
Contre-scel : même écu. L. : *✠ S' Nychol' advoc d' Hnols* (Arch. d'Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Sont tombés les sceaux de nobles hommes *Henricus, comes Valdencie*, et *Johannes, comes de Spanheim* (Spanheim).

Hunolstein. *Johan*, foit zu *Hunelstein*, déclare avoir reçu zu *rehtem burglene*, von dem edelen miine genedigen hern *Johane*, grejven zu *Salmen*, min huz zu *Hunelstein*, mit allen rehte und zu gehore, her-schaft und foidige, und was zu *Hunelstein* gehörich ist, als verre als ich reht do zu han, mit namen die win gulde of der *Muhselen*, die gelegen ist zu *Grach* (Graach), zu *Kuse* (Cues) und zu *Liser* (Lieser), penning gulde, oley gulde, korn gulde, haber gulde, gerihle, mit allem rehte als ich es do han, die doerfer umb *Baldenouce* (Baldenau), zu *Drome*, zu *Hunthem* (Hundheim), zu *Huntzerot* (Hinzerath), zu *Wenigen Rot* (Wenigerath), zu *Hentzerot* (Heinzerath), und die zinse die hoehus, welcher leie gut und gulde, wie die gelegen sint . . . 1366, off den samestag vier wochen nach dē heilig oster dag : deux fasces, accompagnées de . . . billettes, 4, 4 ; la pointe est cassée ; on ne voit qu'une billette à senestre. Volet de l'écu. C. : un grand plumail. L. : . . . oha vot v *Hunolst* . . . (Ibid., N° 151).

— *Elizabeth von Bolchen* (Boulay), wietwe zu *Hoin-*

steyn, frauwe zu *Sant Johans bergh* (Mont-Saint-Jean), sa seur, *Gude von Bolchen*, wietwe zur *Nuuenburgh* (Neufchâtel), frauwe zu *Zolveren* (Soleuvre) und *Bertpurgh* (Berbourg) (1° loco), etc., font une convention au sujet desdites terres, 1515, uff sampstach nest na unnssers herrnn lichams tage : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 3,) billettes ; B, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée ; aux 2^e et 3^e, trois fasces (*Boulay*) (Ibid., N° 2288^a).

Hunolstein. *Elizabeth von Hoinstein*, femme de *Salentin*, seigneur d'*Ysenburgh* (Isenburg), 1515 : dans le champ du sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, deux fasces, accompagnées de douze (3, 4, 3) billettes ; B, deux fasces (*Isenburg*). L. : *S Elizabet voch von Honestein . sam* (!) (Ibid., N° 2288^a) (voir *Salm*, *Stromberg* ; *Blankenheim*, Suppl.).

Hunsdorf. Die ersaemen herrn *Thielman van Huntztorff* und herrn *Peter Wolff van Vilcherin-gen*, hommes du couvent (cprediger cloisters) aller nest hie by *Lutsembourgh* (Luxembourg) gelegen, de l'ordre de Saint-Dominique, 1491 (n. st.) : un arbuste, sur une terrasse. C. : un arbuste. L. : *S Tilman va Henstorf* (Ibid., N° 1904) (voir *Gymnich* ; Suppl.).

Huntzswin, voir *Nauheim*, *Schilling*.

Hurte, voir *Schoeneck*.

Husman, voir *Neeffs*.

HUWAGEN, voir *Udekem*.

I

Iddergem, voir *Emont*, Suppl.

Idegem. *Etienne van Ijedeghem* (fils de sire Robert), écuyer, seigneur de *Wieze*, déclare tenir, du Perron d'*Alost*, la seigneurie de *Wieze*, avec 50 bonniers de terre, à *Wieze* et à *Denderbelle*, avec un moulin, diverses autres terres, rentes, cour féodale, etc., 1514, le 2 août : deux fasces, la 2^e chargée d'un écusson au lion (?). C. : deux navets, les racines en bas. L. : m f m' Rob . . . (Fiefs, N° 5153) (voir *Vo[o]rde* ; *Croix*, Suppl.).

Le seigneur de *Ijedeghem* de sable, à deux fesses d'or. Le seigneur de *Wyse* (*Wieze*) : pareilles, rompu d'un escusson d'asur, à troes froes d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

IJKELE, voir *Schat*.

Immendorf. *Léonard van Immendorp*, échévin de *Burtscheid* (d'Aix-la-Chapelle), 1453, 80 : trois étoiles à cinq rais. L. : *Sigillum Lenart va Ymendorp* (Dusseldorf, Abb. de *Burtscheid* N° 226, 236).

Immerseel. *Jhan van Immersele*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand ; *Dominus Johannes, dominus de Immersele*, miles, homme de fief du duc et de la duchesse de Brabant, 1362 (n. st.), le 18 février : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ S' Iohis de*